

PNUD/FAO/CPS

AGENCE DE DEVELOPPEMENT DES PECHEES DANS LES ILES DU PACIFIQUE SUD

R A P P O R T

de la

TROISIEME SESSION DU COMITE CONSULTATIF

SPC Library



33767

Bibliothèque CPS

Nouméa, Nouvelle-Calédonie

7 - 11 août 1972

(571/72)

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I - Introduction	1
II - Rapport du Directeur de Projet	1
III - Examen du programme de l'ADPIPS	2
IV - Le rôle de l'ADPIPS dans le développement des pêches régionales	3
V - Programme de travail	
A. Avec les fonds disponibles	3
B. Avec de nouveaux crédits	5
VI - Contributions de contrepartie pour la phase actuelle du projet	6
Contributions de contrepartie (programme actuel)	7
Contributions de contrepartie au titre du programme complémentaire de deux ans (1973-1974)	9
VII - Recommandation de la Onzième Conférence du Pacifique Sud	12
VIII - Prochaine réunion	12
IX - Clôture de la Session	12
Annexes :	
I Liste des participants	13
II Ordre du jour	17/18
IIIa Discours d'ouverture de l'honorable G.F.D. Betham, Secrétaire général de la Commission du Pacifique Sud	19
IIIb Allocution d'ouverture de M. W.B. Hussey, Représentant général du Programme des Nations Unies pour le développement, Apia	25

	<u>Page</u>
IIIc Allocution d'ouverture de M. T.V.R. Pillay, Directeur de la Section aquiculture, Division des ressources halieutiques, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Rome)	27
IV Rapport du professeur François Doumenge, Directeur de projet	29/46
V Déclarations des Représentants des Gouvernements et Territoires	47
VI - Rapport de Richard S. Croker	51
VII - Programme de construction de bateaux - Résumé	59

## I. INTRODUCTION

A la demande du Secrétaire général de la Commission du Pacifique Sud, et conformément au Plan d'opérations qui stipule qu'il ne devrait pas s'écouler plus de douze mois entre deux sessions, la troisième session du Comité consultatif de l'ADPIPS s'est réunie au siège de la CPS, à Nouméa, du 7 au 9 août 1972, en présence des représentants de neuf pays et territoires, de trois organisations internationales et de quatre institutions non-gouvernementales (voir Annexe I).

L'ordre du jour de cette session figure à l'Annexe II.

La session est ouverte par le Président de la deuxième session du Comité consultatif, M. William Travis (Samoa-Occidental); des allocutions sont ensuite prononcées par le Secrétaire général de la Commission du Pacifique Sud (M. G.F.D. Betham), le représentant régional du PNUD dans le Pacifique occidental, M. William Hussey, et M. T.V.R. Pillay, représentant l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Les textes de ces allocutions figurent à l'Annexe III.

A l'issue de l'ouverture officielle de la session, M. Peter Wilson (Territoire sous tutelle des îles du Pacifique) et M. Sixte Stein (Polynésie française) sont élus à l'unanimité respectivement Président et Vice-Président.

Il est constitué un comité de rédaction comprenant:

M. Jean Sauvée  
M. Sixte Stein  
M. William Travis  
M. Peter Wilson (Président).

MM. Greg Graham et Araha Vala sont nommés rapporteurs de la séance du premier jour, tandis que MM. Michel Autrand et Jim Balmain (Nouvelles-Hébrides), Jean Sauvée et Raoul Dérijard (Nouvelle-Calédonie) remplissent les mêmes fonctions le deuxième jour.

## II. RAPPORT DU DIRECTEUR DE PROJET

Le Directeur de projet de l'ADPIPS (le professeur François Doumenge) présente ensuite son rapport sur l'activité du Projet depuis la dernière session du Comité consultatif en octobre 1971 (Annexe IV). Il indique que tous les consultants ont terminé leur rapport et que ceux de ces rapports qui n'ont pas encore été diffusés le seront prochainement. Il donne ensuite certaines précisions: l'établissement des centres d'aquiculture de la Baie de St-Vincent en Nouvelle-Calédonie et de Koror progresse; l'Agence des pêches a collaboré à l'étude des tortues de mer; enfin, le consultant en construction de bateaux de pêche a apporté un utile concours à un certain nombre d'administrations territoriales.

### III. EXAMEN DU PROGRAMME DE L'ADPIPS

On procède ensuite à un examen général du projet ADPIPS et à l'étude des solutions qu'on pourrait apporter aux différents problèmes - y compris ceux d'ordre financier - qui entravent actuellement l'action de l'Agence.

Le Comité note avec regret que les travaux expérimentaux mis en train dans le cadre du projet ont dû être suspendus en raison de la mission effectuée par le PNUD, d'où une perte de temps précieux. Le Comité espère qu'aucun nouveau retard de ce genre ne se produira dans le déroulement des travaux de l'Agence et qu'on mettra à la disposition de celle-ci, aussitôt que possible, les crédits et les prestations nécessaires. Le Comité est convaincu de la nécessité de terminer les études et démonstrations pilotes et d'assurer une assistance technique permettant d'en appliquer les résultats dans les différents territoires afin d'augmenter la production halieutique.

Le représentant du PNUD, M. William Hussey, déclare que la mesure de suspension temporaire des activités de l'ADPIPS durant l'enquête spéciale dont ce projet a fait l'objet est levée et que le programme de travail recommandé par le Comité consultatif à sa deuxième session en octobre 1971 et approuvé par la FAO et le PNUD peut donc se poursuivre dans la limite des fonds disponibles.

Le Comité étudie notamment la question des prestations de l'Agence aux Samoa américaines, au Territoire sous tutelle des îles du Pacifique, à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie française dans le cadre du Plan d'opérations, qui demandait à être élucidée. Il est maintenant établi que ces territoires peuvent participer à part entière aux activités de l'ADPIPS au même titre que tous les autres territoires insulaires du Pacifique.

### IV. LE ROLE DE L'ADPIPS DANS LE DEVELOPPEMENT DES PECHES REGIONALES

Des questions ayant été posées quant à la place à donner au développement des pêches dans l'échelle des priorités de la région et au rôle de l'ADPIPS dans la mise en valeur des ressources marines, le Président demande aux représentants des Gouvernements Membres de faire connaître leur opinion. Les déclarations des représentants (Annexe V) et le débat qui leur fait suite montrent bien que, de l'avis unanime, le développement des pêches occupe une place des plus importantes dans les plans de développement des îles et a un rôle essentiel à jouer dans la promotion de l'utilisation et de l'exploitation rationnelle des ressources marines de la région. Aussi le Comité consultatif recommande-t-il à l'unanimité que l'Agence soit maintenue jusqu'à ce que ses objectifs aient été atteints.

Il est manifeste que d'ici à la fin de la phase actuelle du projet, la somme de travail et d'argent investie dans les trois grands sous-projets d'aquiculture sera considérable, alors que les résultats seront encore incomplets sur le plan de la mise au point et à l'épreuve des différentes techniques. Aussi est-il vivement recommandé que ces sous-projets soient poursuivis pendant une période supplémentaire de 24 mois de façon à tirer de ces investissements le rapport maximum.

## V. PROGRAMME DE TRAVAIL

### A. Avec les fonds disponibles

Le Comité examine ensuite les priorités à accorder aux divers sous-projets proposés, compte tenu des recommandations du rapport Croker (Annexe VI) et de la deuxième session du Comité consultatif. Le débat porte sur les sous-projets qui pourraient être mis en oeuvre avec les fonds disponibles durant le reste de la période d'activité de l'ADPIPS et sur ceux auxquels le Comité accorde un statut prioritaire et pour lesquels il faudra demander des crédits au PNUD ou à d'autres organismes de financement.

Le Comité consultatif approuve la recommandation du rapport Croker tendant à démarrer des centres de démonstration d'aquiculture avec les fonds actuellement disponibles. Il estime toutefois que les deux centres recommandés par M. Croker ne pourront pas satisfaire tous les besoins de la région et qu'il faudra en créer un autre à Koror au cours de cette période, comme l'avait recommandé le Comité consultatif à sa deuxième session. Les travaux d'établissement de ce centre sont d'ailleurs déjà très avancés et, avec l'aide spécialisée de l'ADPIPS, il pourrait devenir une excellente station de démonstration pour le Pacifique occidental. Le problème de transport évoqué par M. Croker ne constitue pas un gros handicap, car Koror servira avant tout de centre de démonstration pour les territoires voisins.

Il ressort du débat consacré au sous-projet envisagé sur le développement de la pêche dans les mangroves que cette activité n'occupe pas une place prioritaire au plan régional; les études nécessaires peuvent en effet être faites dans le cadre des programmes nationaux des pêches.

Le Comité est d'avis de proroger de deux mois la mission du conseiller en bateaux de pêche, comme le recommande M. Croker dans son rapport.

Après discussion avec les territoires intéressés, on arrête le programme de travail du consultant jusqu'à l'expiration de son contrat (ce programme est exposé à l'Annexe VII).

Les membres du Comité s'accordent à reconnaître qu'en ce qui concerne ces sous-projets, on a essentiellement besoin de spécialistes, dont les activités devraient, dans toute la mesure du possible, se compléter mutuellement dans le cadre d'une action organisée et coordonnée. Il serait d'ailleurs bon, dans bien des cas, que ces spécialistes travaillent en équipe. Vu l'exiguïté des crédits accordés par le PNUD, la plus grande partie du matériel et des autres prestations seraient fournies par les territoires hôtes au titre de leur contribution de contrepartie.

Comme, d'ici la fin de la phase actuelle du projet, les dépenses au titre des bourses seront moins importantes qu'on l'avait prévu à l'origine, on pourra réduire les crédits affectés à ce poste. En outre, certains territoires pourront peut-être trouver eux-mêmes des crédits pour couvrir les frais de voyage et de séjour de leurs stagiaires.

Le Comité consultatif prend note du fait que la CPS a accepté de financer la publication du manuel sur la bêche-de-mer et de trouver les fonds nécessaires au marquage des tortues.

Il recommande que la Commission du Pacifique Sud envisage aussi la publication d'un manuel sur les tortues. Le coût estimatif de ces activités est indiqué à la page 20 du rapport de la Deuxième Session.

A la suite de ce débat, la répartition des fonds proposés dans le Rapport Croker est modifiée comme suit :

<u>Sous-projet</u>	<u>Homme/mois</u>	<u>Matériel</u> <u>\$ E.-U.</u>
Centres de démonstration d'aquiculture à Fidji, en Nouvelle-Calédonie et à Koror	42	17.000
Conseiller à la construction de bateaux de pêche	2	-
Bourses		7.700
Manuel sur la bêche-de-mer (CPS)		-
Programme de marquage des tortues et manuel sur les tortues (CPS)		-
	<u>44</u>	<u>\$24.700</u>

Le Comité consultatif prend note du fait que, dans son rapport, M. Croker recommande la publication par l'ADPIPS d'une Lettre d'information mensuelle. Le Directeur de Projet fait savoir au Comité qu'il n'a ni les services de secrétariat ni les services de traduction voulus pour publier ce document en deux langues à intervalles aussi fréquents. Le débat fait nettement apparaître que c'est là un instrument de liaison essentiel mais qu'avec les moyens existants, il n'est pas possible de lui donner une fréquence mensuelle. Le représentant de la CPS convient d'assurer les services de secrétariat et de traduction voulus pour permettre désormais la publication régulière de la Lettre d'information. Il est également entendu que le spécialiste des pêches de la CPS - une fois nommé - aura la responsabilité générale de la préparation des manuscrits.

Chacun s'accorde à reconnaître que la Lettre d'information doit conserver son caractère actuel et que les représentants des territoires devraient y collaborer davantage en répondant rapidement aux demandes qui leur sont adressées.

#### B. Avec de nouveaux crédits

Le Comité consultatif passe ensuite à la discussion du programme d'activités complémentaires à entreprendre par l'ADPIPS ; à cet égard, il fait un examen détaillé des sous-projets des Catégories II et III proposés à la Deuxième session du Comité consultatif et recommandés par M. Croker. Il est manifeste que les études et projets de démonstration pilotes lancés pendant la première phase du projet ne pourront être achevés d'ici juillet 1973 ; il est donc indispensable de les poursuivre et d'accorder un degré de priorité élevé à des études sur la culture des Macrobrachium en Polynésie française. D'autre part, les études pilotes sur l'aquiculture devraient alors avoir sensiblement progressé ; aussi conviendrait-il de donner à la formation de personnel une place prioritaire dans les activités de cette période.

Durant cette phase des activités de l'Agence, le développement de la pêche à l'extérieur du récif occupera lui aussi une place prioritaire. On rappelle à cet égard qu'il devrait être possible, pour certains territoires, d'obtenir le concours de spécialistes de la construction de bateaux et de la pêche dans le cadre des programmes par pays du PNUD, formule qui aurait, en outre, l'avantage de promouvoir la coopération interterritoriale. On estime cependant que cette action devrait bénéficier d'un certain concours de l'ADPIPS, ce qui est prévu dans le tableau ci-dessous.

De l'avis du Comité consultatif, il ne doit absolument pas y avoir de solution de continuité dans l'aide fournie si l'on veut obtenir des résultats positifs sans gaspiller les efforts



et l'argent déjà investis dans le projet. En conséquence, il recommande à la FAO et au PNUD de faire leur possible pour obtenir des sources bilatérales et multilatérales les fonds requis. Il est instamment demandé aux administrations des territoires d'apporter l'appui nécessaire à la prolongation du projet.

Activités complémentaires (après la phase actuelle du projet)

<u>Sous-projets</u>	<u>Mois/homme</u>	<u>Matériel</u> <u>fournitures,</u> <u>etc.</u> \$ E.-U.
1. Achèvement des études et des projets de démonstration d'aquiculture		
à Fidji	24	30.000
en Nouvelle-Calédonie	24	20.000
à Koror	24	-
2. Culture des <u>Macrobrachium</u> en Polynésie française	3	-
3. Bourses pour un programme de formation interinsulaire		60.000
4. Pêche à l'extérieur du récif - Samoa américaines, îles Cook, Fidji, CIGE, Tonga et Samoa-Occidental	30	67.500
	<hr/>	<hr/>
Total	105	\$177.500
	<hr/>	<hr/>

VI. CONTRIBUTIONS DE CONTREPARTIE POUR LA PHASE ACTUELLE DU PROJET

Le Comité consultatif examine avec soin la question des contributions de contrepartie nécessaires pour mener à bien les sous-projets d'ici la fin de la phase actuelle du projet. Il est convenu que l'essentiel des contributions de contrepartie doit être fourni par les territoires, la CPS assurant l'aide nécessaire à la bonne marche des services du siège de l'ADPIPS. Il y a cependant quelques dépenses afférentes à des activités sur le terrain de caractère régional pour lesquelles on n'a pas trouvé de source de financement, comme le montre le tableau ci-dessous. Il est recommandé à la CPS d'envisager de prendre ces dépenses à son compte, les imputant soit sur ses économies, soit sur de futures ouvertures de crédits.

CONTRIBUTIONS DE CONTREPARTIE (PROGRAMME ACTUEL)Programme de mariculture de Fidji  
jusqu'à la fin de 1972Dollars E.-U.

## Personnel -

2 biologistes	7.000
2 techniciens supérieurs	5.000
2 assistants (pêches)	2.000
	<hr/>
	14.000

## Matériel et fournitures -

Matériel technique	90.000
Transport	10.000
Frais de fonctionnement	7.000
	<hr/>
	\$107.000

Le financement de ce programme en 1973 est indiqué à la page 9.

Centre de mariculture de la Baie de St Vincent

Contrepartie du territoire - 1972 (crédits déjà engagés)	130.000
Contrepartie du territoire - 1973 :	
Développement du centre d'élevage	50.000
Transport et bateaux	5.000
Achat de stock reproducteur	5.000
Achat d'aliments naturels et artificiels	5.000
Achat de combustible et d'engrais	5.000
Personnel	40.000
	<hr/>
	\$240.000

Centre de mariculture de Palau - 1973Dollars E.-U.

## Personnel -

5 biologistes	68.000
16 techniciens et agents administratifs	54.000

## Matériel -

Bâtiments, laboratoires et abris	20.000
Bassins et clôture	20.000
Pompes et aménagement hydraulique	15.000
Electricité	15.000
Matériel de culture et aliments	5.000
Moyens de transport	10.000
	<hr/>
	85.000
	<hr/>
TOTAL	\$207.000

Contrepartie qu'il est recommandé à la CPS d'assurer en 1973

Assistant de laboratoire	10.000
Matériel, etc.	3.000
Logements temporaires pour les stagiaires	3.500
	<hr/>
	\$16.500
	<hr/>

L'assistant de laboratoire, bien que basé à la Baie de St Vincent, pourrait apporter son concours à des projets d'intérêt régional. Le recrutement d'un volontaire permettrait de réaliser des économies. Le montant proposé pour le matériel devrait permettre l'acquisition des équipements dont on ne prévoit pas la fourniture par le PNUD ou d'autres institutions et qui seraient nécessaires pour des projets d'importance régionale. On pourra ainsi faire des recherches et des réalisations dans le cadre de ces projets.

Les 3.000 dollars affectés aux logements mobiles concernent l'hébergement des stagiaires d'autres territoires venant séjourner au Centre de la Baie de St Vincent. Il est recommandé d'acheter un logement mobile à deux couchettes ou de déplacer des logements temporaires.

CONTRIBUTIONS DE CONTREPARTIE AU TITRE DU PROGRAMME COMPLEMENTAIRE  
DE DEUX ANS (1973-1974)

Le Comité consultatif a fait une estimation des fonds de contrepartie que devraient fournir les administrations territoriales hôtes pour poursuivre les sous-projets ou en entreprendre d'autres après la phase actuelle du projet.

Poursuite du programme de mariculture de Fidji                      \$ E.-U.

Personnel -

2 biologistes	14.000
2 techniciens supérieurs	10.000
2 assistants (pêche)	4.000
	<hr/>
	\$28.000

Matériel, etc. -

Matériel technique	72.000
Transport	11.000
Frais de fonctionnement	10.000
	<hr/>
	\$93.000

Centre de mariculture de la Baie de St Vincent

Personnel -

1 biologiste	36.000
1 technicien	24.000
Divers	12.000
	<hr/>
	\$72.000

Matériel, etc. -

Entretien des installations	20.000
Nouvelles constructions - logement	20.000
- centre d'élevage	40.000
Matériel de culture	20.000
Equipement technique	20.000
	<hr/>
	\$120.000

<u>Centre de mariculture de Palau</u>		<u>\$ E.-U.</u>
Personnel -		
5 biologistes		140.000
16 techniciens et autres agents		110.000
		<u>250.000</u>
Matériel, etc. -		
Enclos		20.000
Bateaux et radeaux		20.000
Matériel technique et matériel de laboratoire		20.000
Nourriture, etc.		10.000
		<u>70.000</u>

Culture des Macrobrachium en Polynésie française

Personnel -		
1 biologiste		36.000
2 techniciens		48.000
Divers		24.000
		<u>108.000</u>
Matériel, fournitures, etc.		
Matériel de culture, etc.		25.000
Transport		10.000
		<u>35.000</u>

Bourses pour un programme de formation interinsulaire

- néant -

Pêche à l'extérieur du récif

A. Fidji

<u>Pêche à la dorade en eau profonde</u>		
Bateau de 50 pieds en acier		77.000
Engins		5.000
Equipage - 6 hommes x 24 mois/homme		15.000
Techniciens supérieurs - 12 mois/homme		2.500
Dépenses courantes		15.000
Soutien administratif		5.000
		<u>119.500</u>

Pêche au leurre de nacre

Bateaux de pêche de 3 x 27 pieds	74.000
Engins	2.500
Equipage - 6 hommes x 24 mois/homme	15.000
Techniciens supérieurs - 12 mois/homme	2.500
Dépenses courantes	15.000
Soutien administratif	5.000
	<hr/>
	\$114.000

B. Samoa OccidentalPêche en eau profonde (palangre verticale)

Bateaux : 1 en ciment armé de 40 pieds	30.000
2 doris de 2 x 24 pieds	10.000
Equipage : 10 hommes x 24 mois/homme	20.000
1 technicien supérieur - 12 mois/homme	2.000
Dépenses courantes	16.000
Soutien administratif	4.000
	<hr/>
	\$82.000

Pêche au leurre de nacre et avec d'autres leurres artificiels

Bateaux : 2 doris de 24 pieds	10.000
Engins	8.000
Equipage	12.000
Techniciens supérieurs 12 mois/homme	2.000
Dépenses courantes	12.000
Soutien administratif	4.000
	<hr/>
	\$48.000

Pêche à la langouste aux casiers et à l'araignée

Bateaux: 1 de 40 pieds de héton armé	30.000
1 doris de 24 pieds	5.000
Equipage : 8 hommes x 24 mois/homme	16.000
Techniciens supérieurs 12 mois/homme	2.000
Dépenses courantes	12.000
Soutien administratif	4.000
	<hr/>
	\$69.000

Le montant des contributions de contrepartie de Tonga, des Samoa américaines, des îles Cook et des îles Gilbert et Ellice sera précisé ultérieurement.

## VII. RECOMMANDATION DE LA ONZIEME CONFERENCE DU PACIFIQUE SUD

Après examen de la recommandation de la Onzième Conférence du Pacifique Sud (voir page 30 du rapport de la Deuxième session du Comité consultatif), le Comité consultatif déclare que, comme le montrent les activités dont il a rendu compte à ses deuxième et troisième sessions, l'Agence a fait des progrès louables dans la réalisation des objectifs aux fins desquels elle a été créée. En outre, le Comité consultatif a présenté des recommandations qui, si elles sont approuvées par les instances compétentes, amélioreront encore la situation générale.

Le Comité consultatif demande au Directeur de programme (économique) de la Commission du Pacifique Sud de consigner ces activités et recommandations dans un document que le Secrétariat général de la CPS présentera à la Douzième Conférence du Pacifique Sud.

## VIII. PROCHAINE REUNION

Le Comité consultatif propose, sous réserve de l'accord du Gouvernement fidjien, de tenir sa prochaine session à Suva au début de juin 1973, la date précise devant être arrêtée d'entente entre le Directeur du projet et la Commission du Pacifique Sud.

## IX. CLOTURE DE LA SESSION

Le Comité consultatif remercie sincèrement le Secrétariat général ainsi que le Service d'interprétation et de traduction de l'excellent concours qu'il n'ont cessé de lui apporter, dans un climat de bonne humeur, tout au long de la session.

Il remercie également M. Peter Wilson de la maîtrise avec laquelle il a exercé ses fonctions de président.

De courtes allocutions de clôture sont alors prononcées par MM. Kojima et Pillay au nom de la FAO.

Après avoir remercié tous les délégués et observateurs de leurs apports, tant individuels que collectifs, à la Troisième session du Comité consultatif et s'être fait l'interprète de tous les participants auprès du Directeur du projet en lui exprimant leur gratitude et en l'assurant de leur soutien, le Président prononce la clôture officielle de la session le 11 août 1972 à 11 h 40.

LISTE DES PARTICIPANTSFidji

M. Winston Thompson  
Director of Agriculture  
SUVA

M. John Spottiswoode  
Fisheries Officer  
Department of Agriculture  
SUVA

M. Tom Lichatovich  
Fisheries Officer  
Department of Agriculture  
SUVA

France

M. Jean Emond  
Second Commissaire français  
à la Commission du Pacifique Sud  
NOUMEA

Gilbert et Ellice

M. Sam Rawlins  
Fisheries Development Officer  
FUNAFUTI, île Ellice

M. Mike Walsh  
Economic Adviser to Central Planning Office  
TARAWA

Nouvelle-Calédonie

M. Jean Sauvée  
Administrateur principal des  
affaires maritimes  
Chef du Service de la marine marchande  
et des pêches maritimes  
B.P. 36  
NOUMEA

M. Raoul Dérijard  
Chargé de la Station expérimentale  
de la Baie de Saint-Vincent  
B.P. 9  
NOUMEA



Nouvelles-Hébrides

M. Jim Balmain  
Assistant Secretary, Natural Resources  
British Residency  
VILA

M. Michel Autrand  
Chargé des pêches  
Résidence de France  
PORT-VILA

Papua-Nouvelle-Guinée

M. Greg Graham  
Assistant Director  
Division of Research and Surveys  
Department of Agriculture, Stock  
and Fisheries  
PORT MORESBY

M. Araha Vala  
Rural Development Officer (Fisheries)  
Department of Agriculture, Stock  
and Fisheries  
PORT MORESBY

Polynésie française

M. Sixte Stein  
Chef du Service de la pêche  
PAPEETE

Samoa-Occidental

M. William Travis  
Fisheries Officer  
Department of Agriculture, Forests  
and Fisheries  
APIA  
(également observateur de la Fondation  
du Pacifique Sud, New York)

Territoire sous  
Tutelle des îles du  
Pacifique

M. Peter Wilson  
Chief, Marine Resources Division  
SAIPAN, îles Mariannes 96950

Organisation des  
Nations Unies pour  
l'alimentation et  
l'agriculture

M. Thundathil V.R. Pillay  
Directeur de la Section d'aquiculture  
Division des ressources halieutiques  
Organisation pour l'alimentation et  
l'agriculture  
Via delle Terme di Caracalla  
ROME, Italie

Programme des Nations  
Unies pour le déve-  
loppement

M. William B. Hussey  
Représentant régional du PNUD  
P.O. Box 295  
APIA, Samoa-Occidental

Agence de développement  
des pêches dans les  
îles du Pacifique Sud

Professeur François Doumenge  
Directeur du projet  
B.P. 9  
NOUMEA, Nouvelle-Calédonie

M. John Fyson  
Consultant de l'ADPIPS  
G.P.O. Box 1238  
SUVA, Fidji

Commission du  
Pacifique Sud

M. A. Harris  
Directeur de programme (économique)  
B.P. 9  
NOUMEA, Nouvelle-Calédonie

Observateurs

Professor Cas C. Lindsey  
Fisheries Consultant  
University of the South Pacific  
G.P.O. Box 1168  
SUVA, Fidji

M. Barry Fisher  
Oregon State University  
OREGON, E.-U.

M. Philip Logan  
Officer-in-charge,  
South Pacific Regional Programme  
Peace Corps  
Box 1094  
SUVA, Fidji

M. Wayne Witsell  
Peace Corps  
APIA, Samoa-Occidental

M. R.G. Grandperrin  
Océanographe  
Centre ORSTOM  
NOUMEA, Nouvelle-Calédonie

Interprètes

Mme J. des Moutis  
M. Morgan Chandler  
M. Ch. Stenersen

Secrétaires

Mme Audrey Levell  
Mme Jill Rivers

---

ANNEXE IIORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session.
  2. Election du Président.
  3. Organisation des travaux.
  4. a) Examen du rapport du Directeur de projet sur les activités de l'ADPIPS depuis la deuxième session du Comité consultatif.  
b) Examen du rapport du consultant en construction de bateaux.
  5. Etude des propositions du Directeur de projet quant au programme de travail de l'Agence des pêches jusqu'au 30 juin 1973.
  6. Etude des mesures à prendre: 1° pour déterminer quelles seront les contributions de contrepartie nécessaires à la bonne exécution du projet de programme de travail; 2° pour faire en sorte que ces contributions soient disponibles selon les besoins.
  7. Examen des rapports présentés par le Directeur de projet et le représentant de la CPS sur les conversations avec la FAO et le PNUD au sujet des rapports entre les différentes organisations qui participent à l'ADPIPS (Cf. recommandations de la Dixième Conférence du Pacifique Sud).
  8. Etude d'une part des propositions présentées par le Directeur de projet pour la prolongation des activités de l'Agence des pêches au-delà du 30 juin 1973, et d'autre part du rapport de M. R. Crocker, chargé par le PNUD d'une mission spéciale d'enquête sur l'avenir de l'ADPIPS.
  9. Questions diverses.
  10. Examen des recommandations et adoption du rapport.
-

DISCOURS D'OUVERTURE

de

l'honorable G.F.D. Betham  
Secrétaire général de la Commission du Pacifique Sud

Messieurs,

J'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à Nouméa à l'occasion de la troisième session du Comité consultatif des pêches, créé aux termes du Plan d'opérations de l'Agence de développement des pêches dans les îles du Pacifique Sud.

Je tiens notamment à souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres et observateurs suivants:

- M. Winston Thompson, de Fidji
- M. J. Spottiswoode, de Fidji
- M. Raoul Dérijard, de Nouvelle-Calédonie
- M. Michael Walsh, de la Colonie des îles Gilbert et Ellice
- M. Jim Balmain, des Nouvelles-Hébrides
- M. Michel Autrand, des Nouvelles-Hébrides
- M. Barry Fisher, de l'"Ocean Science University" d'Oregon
- M. T.V.R. Pillay, de la FAO
- M. P. Logan, du Peace Corps
- M. B. Witzell, du Peace Corps
- M. T. Lichatovich, du Peace Corps.

Je suis heureux que les membres du Comité continuent à assister aussi nombreux aux sessions et que M. Hussey, le représentant régional du PNUD dans le Pacifique occidental, ait pu venir y représenter sa direction.

Vous vous souviendrez qu'à la suite des divers rapports présentés par les consultants, le Comité consultatif a recommandé, à sa deuxième session, la création d'un certain nombre de sous-projets représentant pour le PNUD une dépense d'environ 600.000 dollars E.-U. étalée sur trois ans, ainsi que d'importantes dépenses de contrepartie de la part des administrations des territoires où les sous-projets devaient être exécutés.

Lorsqu'il a présenté ces recommandations, le Comité consultatif n'ignorait pas que, en cas d'approbation, ce programme exigerait l'augmentation de la contribution financière du PNUD et la prolongation du projet après la date d'achèvement initialement prévue, c'est-à-dire le 30 juin 1973.

Malheureusement, Fidji n'avait pu se faire représenter à la deuxième session du Comité consultatif par un technicien des pêches, mais par la suite, son Gouvernement a recommandé au PNUD et à la FAO d'envisager la définition et l'approbation d'un sous-projet à exécuter à Fidji, qui viendrait s'ajouter au programme dont l'adoption avait été recommandée par le Comité.

En décembre 1971 et en janvier 1972, Directeur du projet a eu des entretiens à Rome avec la direction de la FAO. Il a été indiqué que les ressources non engagées dont on pouvait disposer jusqu'à la fin du projet en cours, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 1973, représentaient un total de 32 mois/homme de services d'experts et environ 50.000 dollars E.-U.

La FAO avait appris du PNUD que l'Agence ne pourrait pas se voir attribuer de crédits supplémentaires en 1972 ni même peut-être en 1973.

Lors de cette réunion à Rome, il a aussi été constaté que le représentant régional du PNUD dans le Pacifique occidental avait formulé certaines réserves sur le programme de travail recommandé par le Comité consultatif, et cela pour les raisons suivantes:

- a) les trois grands sous-projets devaient être implantés dans les territoires administrés respectivement par la France et les Etats-Unis, qui reçoivent une aide importante de leur métropole;
- b) il s'agissait surtout de projets d'aquiculture portant essentiellement sur l'élevage d'huîtres, de crevettes et d'autres mollusques et crustacés, qui présentent plus d'intérêt pour le tourisme que pour la santé des Océaniens à qui il faut assurer une ration protéique minimale.

Lors des entretiens de Rome, on a fait observer d'une part que, d'après les rapports des consultants, l'aquiculture était le meilleur moyen d'accroître la productivité des récifs et des lagons et que, d'autre part, le Comité consultatif avait estimé, à sa deuxième session, que la Nouvelle-Calédonie, Koror et la Polynésie française offraient les meilleures conditions pour la démonstration des techniques nécessaires.

On a fait également valoir que l'accroissement de la production de crevettes, d'huîtres et d'autres mollusques et crustacés dans le Pacifique aurait pour effet de réduire les importations de ces fruits de mer, et donc d'améliorer la situation économique d'ensemble des pays producteurs. Il a été convenu toutefois d'envisager la possibilité d'implanter aussi un sous-projet d'aquiculture à Fidji.

Il a donc été décidé à Rome que le Directeur du projet devrait être autorisé à entreprendre le programme suivant jusqu'au 30 juin 1973:

Aquiculture, Koror  
 Aquiculture, Nouvelle-Calédonie et Fidji  
 Manuel sur la bêche-de-mer  
 Bourses de formation  
 Exploitation des tortues marines.

Les décisions suivantes ont également été prises:

- a) le poste de conseiller en construction de bateaux de pêche serait maintenu jusqu'à la fin de 1972 puis converti en poste régional;
- b) la FAO recommanderait au PNUD d'accorder des fonds supplémentaires en 1973 pour la mise en oeuvre de la totalité des recommandations de la deuxième session du Comité consultatif.

Depuis lors, la FAO a fait savoir qu'elle avait instamment recommandé au PNUD:

- a) de prolonger le projet ADPIPS;
- b) d'attribuer à l'Agence un crédit supplémentaire de 366.000 dollars E.-U.;
- c) de créer, en dehors de l'ADPIPS, un poste de conseiller régional en matière de bateaux de pêche.

Par la suite, le représentant régional du PNUD dans le Pacifique occidental a fait savoir:

- a) qu'aucun nouveau crédit ne serait accordé à l'ADPIPS en 1972;
- b) que la proposition tendant à prolonger l'existence de l'Agence **demandait** à être étudiée à l'échelon le plus élevé;
- c) que, pour permettre de prendre une décision à cet égard, une mission scientifique serait chargée d'étudier les réalisations du projet et des propositions d'action future;

- d) qu'entre temps, le recrutement des consultants proposés par la FAO 1°) pour la Nouvelle-Calédonie et Fidji et 2°) pour Koror était suspendu.

La mission scientifique en question (confiée à M. Richard Croker) a pris fin en mai, mais il a fallu attendre le 3 août pour que le PNUD approuve la diffusion du rapport de M. Croker aux pays et territoires. Ce rapport nous est parvenu 3 jours plus tard. Cependant, nous avons remis un résumé de ce rapport et le Secrétariat général va essayer de vous en distribuer le texte complet dans les meilleurs délais. L'une des tâches les plus importantes de la présente session du Comité consultatif des pêches sera donc d'étudier ce rapport et de formuler des recommandations.

Je regrette d'avoir pris tant de temps pour résumer ces faits, mais il me semble important que vous compreniez bien la situation à ce jour.

Je reviens des Etats-Unis où j'ai étudié l'éventualité de la prolongation de l'ADPIPS avec la direction du PNUD à New York, en ne manquant pas de souligner l'importance que ce projet revêt pour les pays et territoires du Pacifique. J'ai instamment demandé des fonds supplémentaires pour permettre l'exécution du programme recommandé par la deuxième session du Comité consultatif, ou du moins d'une grande partie de ce programme. J'ai également fait remarquer que, sur le plan de l'administration du projet, certaines choses laissaient à désirer; j'ai donc demandé que l'on revoie le plus rapidement possible les dispositions administratives afin d'améliorer la situation. Je suis sûr que ma demande sera étudiée avec soin et j'espère que nous pourrons trouver, à la présente session, les moyens de garantir la prolongation de l'existence de l'Agence des pêches au-delà du 30 juin 1973.

A New York, j'ai également insisté pour que soit immédiatement levée la mesure de suspension du recrutement des experts qui doivent mettre en oeuvre le programme jusqu'au 30 juin 1973; j'espère que nous aurons satisfaction sur ce point également.

Lorsque vous formulerez vos recommandations sur les futures activités de l'Agence, il vous faudra préciser de façon très claire quelles sont les contreparties nécessaires et qui doit les fournir.

Vous savez certes que la Commission du Pacifique Sud assure déjà certaines prestations de contrepartie au nom des Gouvernements Membres et des Administrations territoriales; mais je crois savoir que la bonne exécution du programme de travail jusqu'au 30 juin 1973 exigera une aide supplémentaire de la Commission. La Conférence du Pacifique Sud et la Session de la Commission se réunissent dans cinq



semaines; comme il est clair que nous faisons face à une situation **budgétaire** difficile, je vous serais reconnaissant de bien vouloir étudier la question avec soin et de me transmettre des recommandations précises dont je saisirai la Conférence et la Session.

Il importe également que l'on précise le montant ou la nature des contreparties demandées aux Gouvernements et Administrations, d'entente avec les représentants des pays et territoires intéressés si possible.

Cette question des contreparties revêt une certaine importance en raison des divergences de qui se sont récemment manifestées.

Je voudrais maintenant arriver à la question des rapports entre l'ADPIPS, la FAO, la CPS, et les Gouvernements Membres et Administrations. Vous vous souviendrez qu'à la Onzième Conférence du Pacifique Sud, on avait demandé l'avis du Comité consultatif à ce sujet. A sa deuxième session, le Comité a étudié la question et décidé: 1°) qu'il serait souhaitable que des entretiens aient lieu entre les représentants du PNUD, de la CPS, de la FAO et de l'ADPIPS afin d'essayer de définir les problèmes qui se posent; 2°) qu'un rapport sur ces entretiens serait soumis à la troisième session du Comité consultatif. Aussitôt après votre deuxième session, une demande dans ce sens a été faite au représentant régional du PNUD; malheureusement, la réunion envisagée n'a pu être organisée. Toutefois, je crois savoir qu'un certain nombre des problèmes en question ont été étudiés en marge de votre session et qu'un rapport va vous être présenté. Je vous saurais gré d'examiner avec soin la question évoquée par la Onzième Conférence du Pacifique Sud et d'émettre un avis **précis** que je transmettrai à la Douzième Conférence.

Vous avez un ordre du jour très chargé; je vous laisse donc travailler en vous souhaitant une réunion fructueuse.

---

ANNEXE IIIbALLOCUTION D'OUVERTURE

de

M. W.B. Hussey

Représentant régional du Programme des Nations Unies  
pour le développement, Apia

M. le Président,  
M. le Secrétaire général,  
M. le Second Commissaire français,  
MM. les Représentants de l'Organisation des Nations Unies  
pour l'Alimentation et l'Agriculture,  
MM. les Délégués,

Depuis que j'ai été nommé représentant des Nations Unies  
accrédité auprès de la plupart des Gouvernements des îles du  
Pacifique, j'ai poursuivi deux objectifs généraux : mobiliser autant  
de capitaux que possible pour le développement des îles du Pacifique  
et les utiliser au mieux.

Mon souci constant a été que ces fonds concourent avec  
le maximum d'efficacité à élever le niveau économique des pays qui  
les reçoivent. Cela demande beaucoup de sagesse et de clairvoyance,  
tant de la part des Nations Unies et de leurs institutions que de  
celle des pays bénéficiaires.

Pour atteindre les objectifs que j'ai mentionnés, deux  
principes doivent être respectés : coopération régionale et partici-  
pation des nations océaniques qui ont maintenant non seulement la  
possibilité mais, ce qui est plus important encore, le devoir de jouer  
un rôle actif dans la détermination de leur propre destinée.

Et c'est bien cela qui compte le plus, car les nations  
que l'on aide surtout, ce sont celles qui s'aident d'abord elles-mêmes.  
C'est pourquoi, à mon avis, le don le plus précieux que vous font  
les Nations Unies et leurs institutions, c'est de vous apprendre à vous  
aider vous-mêmes.

Certes, les conditions politiques, économiques et sociales  
de la région sont très diverses. Mais cette hétérogénéité, loin  
de rendre la coopération impossible, peut être un atout, car les

effets du développement économique et social dans un pays sont multipliés lorsqu'ils sont complétés par la sagesse et l'expérience des pays voisins. Je tiens toutefois à souligner que les efforts régionaux les plus enthousiastes ne peuvent en aucun cas remplacer l'intérêt national bien compris, car chaque pays est assurément le meilleur garant de son propre avenir. Les Nations Unies peuvent sans doute jeter sur un problème économique une lumière nouvelle, mais chaque nation doit se préparer elle-même à relever le défi.

Les capitaux dont disposent les pays du Pacifique Sud n'étant pas illimités, l'enthousiasme pour le développement doit être à la mesure des fonds disponibles. D'où la nécessité de créer un cadre régional et national pour ordonner le développement. Dans le langage des Nations Unies, on parle de programmes par pays et de programmes inter-pays ou régionaux. Plus simplement, nous dirons que notre action procède de la question : "Qu'essayons-nous de faire ?".

Dans les îles du Pacifique, les Nations Unies n'ont pu et ne peuvent satisfaire tous les besoins, nationaux ou régionaux, de chaque pays. Grâce à des discussions avec le PNUD l'année dernière et cette année, les pays de la région membres de l'ONU se sont fixés des objectifs communs en matière de télécommunications, d'expansion du commerce, de transport, de tourisme et de formation. Les activités déployées dans le cadre des programmes destinés à atteindre ces objectifs ont, comme je l'ai annoncé à tous les intéressés dès le début de cette année et plusieurs fois depuis, absorbé tous les fonds disponibles pour 1972, 1973 et une bonne partie de ceux qui étaient prévus pour 1974. Or, il est peu probable que cette situation se modifie si le PNUD n'accorde pas de crédits supplémentaires. Par conséquent, en considérant l'avenir de l'ADPIPS, vos gouvernements doivent décider des résultats qu'ils veulent obtenir avec les quelques fonds disponibles.

Le processus de développement est toujours aléatoire, souvent décevant, parfois douloureux. Puissent les représentants de quelques-unes des nations soucieuses de l'avenir du Pacifique emporter de cette réunion des enseignements et des idées grâce auxquels leurs gouvernements pourront se rendre compte de l'importance que revêt le développement des pêches dans le cadre des autres activités d'assistance technique régionale à long terme.

---

ALLOCUTION D'OUVERTURE

de

M. T.V.R. Pillay  
Directeur de la Section aquiculture,  
Division des ressources halieutiques,  
Organisation des Nations Unies pour  
l'alimentation et l'agriculture (Rome)

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Monsieur le Représentant régional du PNUD,  
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord vous transmettre les salutations et les meilleurs voeux de M. Fred Popper, Directeur général adjoint pour les pêches, et de M. Harry Sinsor, Directeur du Service des opérations halieutiques de la FAO. Ils ne peuvent être parmi nous aujourd'hui, mais ils attendent avec le plus vif intérêt le **résultat de vos délibérations.**

La FAO considère en effet que la **présente** session du Comité consultatif de l'ADPIPS est importante à bien des égards. Malgré de nombreux problèmes et maintes lacunes, nous avons mené à bon terme la première phase des activités de l'Agence dont l'objectif était de déterminer, grâce aux enquêtes, inventaires et recherches confiés à des consultants, les possibilités de mise en valeur des ressources marines de la région. Nous entamons actuellement la deuxième phase des opérations, celle des études pilotes visant à établir les possibilités d'exécution tant techniques qu'économiques de certains sous-projets intéressant une grande partie des territoires océaniques. Viendra ensuite la mise en oeuvre de programmes de développement nationaux fondés sur les résultats de ces études. De par la nature même des travaux qu'elle comporte, la deuxième phase s'inscrit parfaitement dans le cadre de programmes régionaux, alors que la troisième - l'application des résultats des études pilotes - relèverait davantage des plans de développement nationaux.

Aucun de vous n'ignore les problèmes qui se sont posés lorsque le PNUD a adopté la formule des programmes d'aide par pays. L'un d'entre eux est la réduction des crédits affectés aux projets régionaux, ce qui **présente** un sérieux handicap pour l'achèvement de la deuxième

phase des opérations de l'ADPIPS. Le Comité consultatif sera appelé à faire connaître, avec le concours de M. Hussey, les moyens qui permettraient de mener à bonne fin, dans les meilleures conditions, cette partie du programme.

Sauf dans les pays où l'on a mis sur pied une très grande industrie de la pêche, cette dernière fait souvent figure de parent pauvre dans les plans nationaux, non pas nécessairement parce qu'elle n'a pas d'importance, mais souvent pour des raisons sociales et politiques ou parce qu'on en connaît mal les ressources. Une des grandes tâches du Comité consultatif est donc d'éduquer les gouvernements et les organismes de planification à cet égard, de leur faire connaître les possibilités de développement de la pêche dans les différents territoires et le besoin auquel il répond. Tant que ce ne sera pas chose faite, les pêches n'occuperont peut-être pas la place qui devrait légitimement leur revenir dans les programmes nationaux. Or, l'ADPIPS ne pourra sans doute entamer la troisième phase de ses opérations que si ces dernières s'insèrent dans les programmes nationaux des territoires intéressés.

Vous allez, durant cette session, examiner différents rapports dont celui de la Mission Croker. Ni la conception, ni la mise en oeuvre de l'ADPIPS ne sont parfaites. Il faut bien dire que, pour la FAO, l'Agence ne se range pas parmi les projets d'une réalisation facile. Nul ne disconvient que la région comprend des territoires ayant des problèmes différents, des ressources inégales et des conditions mésologiques dissemblables. L'Agence et la FAO se sont donc efforcées de rechercher quelles étaient les actions qui, à plus ou moins longue échéance, seraient bénéfiques pour le plus grand nombre d'habitants et la majorité des territoires. Il est manifestement impossible, dans le cadre d'un projet régional de ce genre disposant de ressources limitées, de résoudre tous les problèmes qui se posent au plan des pêches dans tous les territoires. Mais nous pensons avoir maintenant un programme d'action qui, sans avoir toute l'ampleur souhaitable, peut néanmoins - à condition d'être bien exécuté - avoir une incidence considérable sur le développement des pêches dans la région. Le Plan d'opérations de l'ADPIPS est suffisamment souple pour permettre d'entreprendre, dans les limites du raisonnable, n'importe quel genre d'action qui aboutira à l'exploitation rationnelle ou à l'enrichissement des ressources halieutiques de la région. Nous espérons que vous apporterez tous vos soins à l'examen du programme qui vous est soumis, que vous l'approuverez en le modifiant si vous le jugez essentiel, et que vous indiquerez comment le mener à bonne fin.

ANNEXE IVRAPPORT

par

le professeur François Doumenge  
Directeur de projet

Le présent rapport couvre une période de neuf mois s'étendant de la fin d'octobre 1971 à la fin juillet 1972. Il a pour but de retracer les principales étapes du développement de l'activité de l'Agence en soulignant les différents obstacles rencontrés et les résultats obtenus compte tenu des moyens en personnel et en matériel qui ont pu être utilisés pendant ces neuf mois.

1. Personnel ayant contribué aux travaux de l'Agence des pêches

1-1 Directeur de projet

Le professeur François Doumenge a pris la direction de l'ADPIPS le 1er novembre 1971. Depuis cette date, il a la responsabilité de l'exécution du projet suivant les termes du Plan d'opérations signé en mai et juin 1970, et suivant les recommandations de la deuxième session du Comité consultatif (Nouméa, 18-22 octobre 1971).

1-2 Codirecteur de projet

M. Valentine Hinds, codirecteur de projet, ayant quitté la Commission du Pacifique Sud où il occupait le poste de spécialiste des pêches, l'ADPIPS n'a plus eu de codirecteur de projet depuis le début de décembre 1971.

1-3 Consultants

M. John Fyson, chargé du programme de construction d'embarcations de pêche, en particulier en ciment armé, a eu son contrat prolongé jusqu'au 31 octobre 1972, et il a continué à exercer son activité à Suva, aux îles Fidji.

M. John Glude, consultant en cultures de mollusques, a collaboré en novembre 1971 à l'élaboration du programme de développement d'un projet à Korrer, dans le Territoire sous tutelle des îles du Pacifique, et il est resté en relations étroites avec les activités d'ostréiculture aux îles Fidji et en Nouvelle-Calédonie se chargeant, en outre, de faciliter l'acquisition aux Etats-Unis de produits destinés aux activités de l'Agence.

Les professeurs Hirth et Hendrickson, consultants pour les tortues marines, sont restés en rapport avec l'ADPIPS et ont fourni leur aide bénévole pour la poursuite des opérations d'un projet spécialisé. Le rapport de consultation du professeur Hendrickson a été adressé à la FAO à Rome en mars 1972.

Les consultants, le professeur D.K. Villaluz, M. Robert Clutter et M. K. Sachithanathan, ont adressé leur rapport de mission de 1971 et leurs recommandations à la FAO à Rome au mois d'avril 1972.

Le territoire de la Nouvelle-Calédonie a mis au service de l'Agence pour sept mois à partir de fin février 1972, M. Raoul Dérijard, consultant spécialisé dans la construction de stations expérimentales d'aquiculture marine.

Il n'a pas été possible, tant qu'on n'avait pas les conclusions de la mission d'examen dont le PNUD avait chargé M. Croker, de recruter les deux consultants, M. Clyde Sayce et M. Robert Baird, retenus par la FAO pour le développement des cultures de mollusques.

#### 1-4 Secrétariat

L'ensemble du travail de secrétariat, de comptabilité et de préparation des publications est assuré par un agent, Mme Audrey Levell, fonctionnaire de la CPS.

## 2. Rôle des différents partenaires associés à l'ADPIPS

### 2-1 FAO

Le directeur de projet a été appelé à participer à des séances de travail au siège de la FAO à Rome en décembre 1971, janvier 1972, mai 1972 et juin 1972.

Les deux premières réunions de décembre 1971 et janvier 1972 ont abouti à l'établissement d'un programme limité à certains projets retenus par la deuxième Session du Comité consultatif, à savoir, projets de stations expérimentales d'aquiculture à Korrór (Palau) et en Baie de Saint-Vincent (Nouvelle-Calédonie) étendus aux îles Fidji et aux projets plus restreints concernant les tortues marines et les bèches-de-mer.

Le projet de construction d'embarcations de pêche continue d'être doté d'un consultant à temps plein.

Par contre, il a été décidé de surseoir, faute de crédits, à l'engagement des projets concernant la culture des Macrobrachium à Tahiti, les poissons d'appât vivant et les pêches en mangrove.

Les deux réunions de mai 1972 ont eu pour but de définir un programme possible d'action compte tenu des conclusions de M. Croker et des fonds disponibles.

On oit, par ailleurs, souligner l'important service de documentation dont le siège de la FAO de Rome a fait bénéficier l'ADPIPS.

## 2-2 PNUD

Le consultant du PNUD, M. Richard Croker, a séjourné à Nouméa au siège du projet du 13 au 17 mai pour s'enquérir des vues des gouvernements et territoires sur le programme de l'ADPIPS et formuler des recommandations touchant l'avenir de l'Agence. Le PNUD avait demandé à la FAO de suspendre toute nouvelle présentation au projet jusqu'au moment où l'on connaîtrait les conclusions de M. Croker. Ce dernier avait auparavant visité les Samoa américaines, le Samoa-Occidental, Tonga et les îles Fidji. Il s'est ensuite rendu à Rome où il a participé à des réunions de travail avec les services de la FAO et le directeur de projet du 23 au 27 mai avant de terminer la rédaction de son rapport qui a été déposé auprès du PNUD à New York au début de juin 1972.

## 2-3 Commission du Pacifique Sud

La Commission du Pacifique Sud, organe de représentation des gouvernements participant au projet ADPIPS, est tenue d'assurer un certain nombre de contreparties.

A sa session du 11 avril 1972, le Comité de planification de la CPS a retenu un certain nombre de propositions et a exprimé son avis favorable à la poursuite du programme défini par la deuxième session du Comité consultatif.

Après le Comité de planification, une réunion s'est tenue le 4 mai au Secrétariat général de la CPS pour essayer de définir les bases d'une meilleure contrepartie assurée par la CPS au profit de l'ADPIPS. Des améliorations dans les rapports avec les services administratifs et de traduction de la CPS ont été réalisées. La CPS a accepté de prendre à sa charge certaines parties des projets sur les tortues et sur les bêtes-de-mer, notamment la publication des manuels destinés à être diffusés auprès des professionnels.



Comme suite à ces décisions, la CPS a entrepris, après échange de câbles avec la FAO, la traduction en français des rapports des consultants, MM. George Glude et Hendrickson, et a réglé une note de frais relatifs au baguage des tortues, commande faite par l'intermédiaire de M. Glude.

Mais le poste de spécialiste des pêches de la CPS (co-directeur de l'ADPIPS) est vacant depuis le début de 1972.

Dans un esprit de bonne coopération mutuelle, le directeur de projet s'est efforcé de répondre chaque fois qu'il le lui a été demandé au rôle de spécialiste des pêches de la CPS, soit en fournissant de la documentation ou des conseils aux territoires membres, soit en assurant la représentation de la branche des pêches de la CPS lors du Colloque international sur l'océanographie du Pacifique Sud, Wellington, en février 1972.

#### 2-4 Territoires participants

##### 2-4-1 Samoa américaines

Les Samoa américaines ont pu bénéficier des services de consultation de M. John Fyson pour le programme de développement d'une flottille locale. Le directeur de projet a pu entrer en contact avec le directeur du Service des pêches local, M. Stanley Swerdloff, à l'occasion de deux passages en transit les 24 et 26 novembre 1971. M. Swerdloff a procuré pour la documentation de l'Agence des renseignements biologiques sur les prises des thoniers palangriers asiatiques livrant leurs prises à Pago Pago.

##### 2-4-2 Protectorat britannique des îles Salomon

Des liaisons épistolaires ont été maintenues avec le Service local des pêches. L'Agence a pu livrer du matériel de pêche (filets japonais) en novembre 1971 et en mai 1972 pour permettre de procéder à des expériences de pêches en zones lagunaires.

##### 2-4-3 Îles Cook

Des liaisons ont été maintenues pour les problèmes relatifs au développement des cultures marines.

##### 2-4-4 Fidji

L'administration des îles Fidji a exprimé son intérêt pour un développement préférentiel de l'ostréiculture (compte rendu de la réunion tenue à la FAO à Rome avec M. Vunibobo le 17 novembre 1971). Le directeur de projet a séjourné aux îles

Fidji du 20 au 30 mars 1972. Il a procédé à une revue des principaux problèmes intéressant le développement du Service des pêches dans le domaine des cultures marines et de l'exploitation des zones de mangroves.

Après des visites dans le delta de la Rewa sur le littoral du sud de Viti Levu, et dans la région de Savu Savu (Vanua Levu - Lac Salé), certaines recommandations ont pu être formulées pour l'implantation ou le développement d'expériences de cultures d'huîtres. Un rapport préliminaire a été adressé au Service des pêches des îles Fidji au début du mois de mai 1972.

D'autre part, une première estimation des peuplements littoraux en crevettes Penaeides a été poursuivie par une étude d'échantillons conservés au Service des pêches et des spécimens recueillis au cours de sorties consacrées à l'étude des conditions de la partie ouest de la zone deltaïque de la Rewa.

Une note documentaire sur les problèmes de réglementation de la pêche pour la conservation du crabe de palétuvier (Scylla serrata) a été rédigée à l'intention de l'administration fidjienne par M. Raoul Dérijard.

Par ailleurs, les services du consultant, M. John Fyson, ont été consacrés en grande partie aux besoins de surveillance et de conseils pour la construction d'embarcations destinées au Service des pêches ou aux coopératives de pêcheurs. Suivant les conseils du directeur de projet et à la demande du Service des pêches de Fidji, M. John Fyson a établi les plans et réalisé la construction d'un radeau en béton armé destiné à servir à la culture suspendue des coquillages. Ce radeau est d'un type semblable à une construction du Service des pêches de la Nouvelle-Zélande étudiée par le directeur de projet au cours de son séjour à Wellington en février 1972.

Enfin, l'ADPIPS a pu procurer certains documents de travail utiles aux collaborateurs du Service des pêches et a aussi établi des rapports avec le Département des ressources marines de l'Université du Pacifique Sud.

#### 2-4-5 Polynésie française

Malgré plusieurs invitations de la part du Service des pêches et de l'administration de la Polynésie française, le directeur de projet n'a pu se rendre dans ce territoire où il avait été

prévu de tenir la présente session du Comité consultatif. La Polynésie française n'a pu utiliser les services de l'ADPIPS pour le projet prévu pour la culture des crevettes géantes d'eau douce (Macrobrachium sp.). Cependant, grâce à une intervention du directeur de projet, la Polynésie française a pu bénéficier de l'ouverture en sa faveur d'une place au stage organisé à Honolulu par le Centre Est-Ouest et l'Université de Hawaï pour les spécialistes qualifiés en biologie marine devant se consacrer à des élevages de Macrobrachium à une échelle industrielle.

L'ADPIPS a pu procurer au Service des pêches de la Polynésie française des échantillons d'huîtres de roche (Crassostrea echinata) originaires de la Nouvelle-Calédonie. Par contre, il a été jugé plus prudent de retarder de quelques mois une expérience d'introduction de naissains d'huîtres japonaises (Crassostrea gigas).

#### 2-4-6 Colonie des îles Gilbert et Ellice

Le directeur de projet n'a pu se rendre à l'invitation du Gouvernement, aux îles Gilbert et Ellice pour apporter son concours à l'établissement d'un projet pilote de culture de crevettes de mer. Les difficultés de liaisons à partir de Nouméa compte tenu du transit par Port-Vila obligent à concevoir une mission d'ensemble avec d'autres territoires.

Le directeur de l'ADPIPS a établi une documentation aussi complète que possible pour l'étude de la réalisation technique du projet de cultures de crevettes Penaeides en tenant compte des expériences déjà réalisées dans d'autres régions tropicales. La FAO doit bientôt détacher pour 24 mois un spécialiste de la mariculture.

Il paraît souhaitable d'examiner les problèmes posés par de telles réalisations lors du présent Comité consultatif en tenant compte de l'opportunité d'associer plusieurs territoires intéressés par ces questions de fermes d'élevage de crevettes de mer.

#### 2-4-7 Guam

Le territoire de Guam n'a pas manifesté d'intérêt particulier pour les projets ADPIPS. Cependant, au cours d'un transit prolongé en novembre 1971, le directeur de projet a pu établir des relations fructueuses avec la direction du Service des pêches qui s'intéresse à l'exploitation des ressources du tombant

extérieur des îles récifales et volcaniques et avec le Laboratoire de biologie marine de l'Université de Guam qui poursuit des études sur les problèmes des récifs et des lagons.

#### 2-4-8 Nauru

Aucune relation effective n'existe entre l'ADPIPS et la République de Nauru.

#### 2-4-9 Nouvelle-Calédonie

Le territoire de la Nouvelle-Calédonie a poursuivi avec l'ADPIPS la réalisation de la station expérimentale de culture marine de la Baie de Saint-Vincent. Le budget territorial a crédité le projet de Saint-Vincent d'une somme de 10.900.000 francs CFP pour l'année 1972. Cette somme a été déposée à un compte bancaire spécial administré conjointement par le Directeur de projet et l'Administrateur principal des affaires maritimes, Chef du Service de la marine marchande et des pêches maritimes. Le territoire de la Nouvelle-Calédonie a appelé un consultant pour sept mois, M. Raoul Dérijard, qui a été chargé de mener à bien la construction des infrastructures et de lancer le programme d'expérimentation. Une présentation complète du projet a été publiée en mai 1972 dans l'édition N° 5 de la Lettre d'information de l'ADPIPS. Un rapport complémentaire sera présenté au cours de la présente session du Comité consultatif.

Le Service des affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie apporte en outre son soutien administratif et logistique pour la réalisation du projet, en particulier pour tout ce qui concerne l'ostréiculture. Les stagiaires du Centre de formation professionnelle maritime de Nouville ont participé à la réalisation des travaux. La vedette du Service des affaires maritimes et son équipage ont été mis à la disposition du projet chaque fois que cela a été nécessaire.

Les retards apportés à la nomination de l'expert en culture de mollusques choisi par la FAO (M. Richard Baird) empêchent le projet de servir dès à présent de centre de démonstration au service des territoires associés dans le cadre de l'ADPIPS.

#### 2-4-10 Condominium des Nouvelles-Hébrides

A la demande du territoire, le directeur de projet a procédé à une courte mission d'enquête sur le terrain du 21 au 26 avril 1972 afin d'aider à la réorganisation d'une première exploitation ostréicole dans l'île de Santo fortement éprouvée par

les cyclones du début de l'année. Une rapide enquête a été entreprise dans la région de Lamap, au sud de l'île de Mallicolo, pour estimer les chances de succès d'une autre ferme ostréicole et pour procéder à un premier choix de sites favorables.

Les services de la Résidence de France ont recruté un spécialiste volontaire de l'Aide technique pour poursuivre sur le terrain la réalisation des projets conseillés par l'ADPIPS.

#### 2-4-11 Niue

Aucune relation n'est établie entre Niue et l'ADPIPS.

#### 2-4-12 Papua-Nouvelle-Guinée

Le directeur de projet est resté en relation avec le Service des pêches du Papua-Nouvelle-Guinée pour mieux utiliser au profit de tous les territoires intéressés les documents rassemblés par l'ADPIPS pour une meilleure connaissance des pêches à l'appât vivant dans le Pacifique équatorial et tropical. Un échange de correspondance au sujet de la création de récifs artificiels en relation avec l'exploitation des mines de cuivre de Bougainville a montré qu'il y aurait intérêt à étudier ces problèmes dans le cadre d'un projet spécialisé.

#### 2-4-13 Tonga

Aucune relation particulière n'a été établie entre l'ADPIPS et Tonga bien qu'à la demande de la CPS l'ADPIPS ait autorisé son consultant, M. John Fyson, à participer comme expert enseignant à un cours prévu par la CPS et concernant la construction et la maintenance des bateaux de pêche.

#### 2-4-14 Territoire sous tutelle des îles du Pacifique (Micronésie)

Avec l'approbation de la FAO, le directeur de projet a entrepris dès après la deuxième session du Comité consultatif d'élaborer le plan détaillé concernant la réalisation de la station expérimentale de Korrör aux îles Palau. Pour cela, le directeur de projet a séjourné du 15 au 22 novembre 1971 à Korrör.

L'ADPIPS prenait aussi à sa charge le séjour du consultant, M. John Glude, du 2 novembre au 19 novembre 1971. Le directeur de projet a pris des contacts pour associer le plus grand nombre possible d'organismes publics ou privés à la réalisation de la station de Korrer dont la mise en place et la gestion étaient placées sous la responsabilité de la Division des ressources marines du Territoire.

Les principaux contacts intéressés sont: la Fondation du Pacifique Sud, l'Université de Hawaï, le Centre Est-Ouest, le "Peace Corps", l'Agence de développement communautaire de Palau et le "Sea Grant". Toutes ces organisations se sont déclarées intéressées et ont promis leur concours à la réalisation de la station expérimentale de cultures marines de Korrer.

La direction de la Division des ressources marines du Territoire sous tutelle a détaché à plein temps un de ses biologistes, M. James McVey, avec la charge d'organiser et de diriger les travaux de la station, suivant un programme général qui a été publié en mai 1972 dans l'édition N° 5 de la Lettre d'information de l'ADPIPS.

Par suite de la suspension temporaire, par le PNUD, d'une des actions de l'Agence en attendant le résultat de la mission Croker, l'expert prévu par la FAO, M. Clyde Sayce, n'a pu être engagé comme prévu au mois d'avril 1972. De même, il n'a pas été possible de contacter d'autres experts pour les travaux de pisciculture.

En attendant, la Division des ressources marines du Territoire sous tutelle a donc dû opérer par ses propres moyens et avec le concours de différentes organisations extérieures sans que l'ADPIPS ait pu intervenir comme il avait été demandé à la deuxième session du Comité consultatif.

Les concours fournis par l'ADPIPS au programme du Territoire sous tutelle ont été le prêt d'un stéréomicroscope pour les recherches biologiques sur le terrain, et la fourniture d'un matériel de marquage pour les tortues marines pour la poursuite des expériences entreprises dans l'étude des migrations de ces espèces.

#### 2-4-15 Iles Wallis et Futuna

Pour le moment, l'ADPIPS n'a pu établir aucune relation avec les îles Wallis et Futuna.

## 2-4-16 Samoa-Occidental

Le projet de l'ADPIPS concernant la construction d'embarcations de pêche a consacré une bonne partie de son activité à la construction à Suva des bâtiments destinés au Service des pêches du Samoa-Occidental. Le consultant, M. John Fyson, a été pour cela amené à se rendre plusieurs fois à Apia entre novembre 1971 et juillet 1972.

En dehors de cette action pour la construction de bâtiments de pêche, le Samoa-Occidental n'a pas élaboré de projet particulier rentrant dans le cadre de l'ADPIPS et n'a pas demandé son intervention.

L'ADPIPS a procuré du matériel de baguage pour les tortues marines pour la poursuite des observations entreprises par le Service des pêches du territoire.

## 3. Résultats obtenus

### 3-1 Relations extérieures

L'ADPIPS a maintenu et développé ses relations avec de nombreuses institutions s'intéressant au développement de la recherche scientifique ou appliquée dans les îles du Pacifique et désireuses d'apporter leur concours au progrès économique et social des insulaires.

3-1-1 Universités ayant eu des rapports avec l'ADPIPS au sujet de la poursuite de ses programmes:

Iles du Pacifique:	Université du Pacifique Sud, Suva Université de Guam Université de Hawaï
Australie:	Université de la Nouvelle-Galles du Sud Université du Queensland
Nouvelle-Zélande:	Université d'Auckland Université de Wellington Université de Christchurch
Philippines:	Université de Manille Université de Mindanao
Japon:	Université de Tokyo Université de Miyagi (Sendai) Université de Tokai (Shimizu) Université de Kagoshima

Japon (suite): Université des pêches de Tokyo  
 Université des pêches de Hokkaido  
 Université des pêches de Shimonoseki

Etats-Unis (continent): Université d'Utah  
 Université d'Arizona  
 Université de Miami

Royaume-Uni: Université de Cambridge

France: Université de Paris  
 Université de Montpellier  
 Université de Brest

Afrique: Université d'Abidjan (Côte-d'Ivoire).

3-1-2 Laboratoires non-universitaires ayant eu des rapports  
 avec l'ADPIPS au sujet de la poursuite de ses programmes:

Iles du Pacifique: ORSTOM, Nouméa  
 CNEXO, Tahiti  
 Service des pêches, Hawaï, Honolulu

Australie: CSIRO

Nouvelle-Zélande: Bureau de l'industrie des pêches  
 Service de recherche du département  
 des pêches  
 Dominion Museum, Wellington

Philippines: Service de recherche du département  
 des pêches

Japon: Laboratoire de l'Institut de re-  
 cherches ostréicoles (Shiogama-  
 Sendai)  
 Laboratoire des cultures marines, Tamano  
 Laboratoire préfecture Yamaguchi-Aio  
 Laboratoire privé Fujinaga-Aio  
 Laboratoire cultures marines Benten-  
 jana  
 Laboratoire préfecture Kagoshima  
 Laboratoire des pêches lointaines  
 Shimizu

Etats-Unis (continent): Service fédéral des pêches, Seattle

U.R.S.S.: Institut d'océanologie, Moscou  
 Académie des sciences

Royaume-Uni: British Museum

France: Muséum national d'histoire naturelle,  
 Paris



Espagne: Institut scientifique des pêches  
Laboratoires Barcelone, Vigo et  
Castellon de la Plana

Caraïbes: Caribbean Research Institute,  
Virgin Islands.

3-1-3 Institutions intéressées au développement économique  
et social des îles du Pacifique et au progrès de la recherche  
scientifique:

Centre Est-Ouest (Hawaï)  
Fondation du Pacifique Sud (New York)  
"Peace Corps" (Etats-Unis)  
Fondation Janss (Hawaï)  
Fondation Singer Polignac (Paris).

### 3-2 Publications

#### 3-2-1 Lettre d'information de l'ADPIPS

Deux Lettres ont pu paraître, au mois de mars le N° 3 et 4  
(33 pages) et au mois de mai le N° 5 (38 pages). Le tirage,  
effectué par la CPS, a porté pour chaque Lettre sur 350  
exemplaires édition anglaise, et 200 exemplaires édition  
française.

Malgré un certain retard dans la parution dû aux problèmes  
de traduction, les bulletins se sont efforcés d'apporter les  
informations de l'ADPIPS et des nouvelles et renseignements  
sur les activités susceptibles d'intéresser les services des  
pêches des différents territoires.

#### 3-2-2 Rapports des consultants

L'édition et la diffusion des rapports des consultants  
ayant effectué des missions pour l'ADPIPS en 1970 et 1971 ont cont  
à poser de graves problèmes qui semblent avoir été résolus  
par la collaboration entre l'ADPIPS, la FAO, Rome, et la CPS.  
Les rapports de MM. George (langoustes, Hendrickson (tortues  
de mer) et Glude (culture de mollusques) ont fait l'objet  
d'une première diffusion restreinte du texte anglais aux  
territoires intéressés dans le courant des mois de mai et  
juin 1972. La CPS, à la demande instante de la FAO, a com-  
mencé les traductions en français de ces rapports en juin  
et ils devraient pouvoir être disponibles dans cette langue  
à partir du mois d'août. Compte tenu du faible nombre de  
copies disponibles du texte anglais (30 exemplaires par rap-  
port), le directeur de projet a pu, au cours de son séjour à  
Rome en mai-juin 1972, obtenir une vingtaine d'exemplaires  
supplémentaires qui ont été expédiés à Nouméa mais n'y sont  
pas encore parvenus.

Les rapports de MM. Clutter (récifs et lagons), Villaluz (pisciculture) et Sachithanathan (bêche-de-mer) ont été remis à la FAO, Rome, dans le courant des mois de mars et avril. Ces rapports ont été examinés immédiatement par les spécialistes de la FAO, et remis au directeur de projet au cours de son séjour à Rome en mai-juin 1972, afin de prendre les dispositions adéquates pour faire dactylographier et diffuser les textes définitifs dans les plus brefs délais.

Le travail de révision et de correction des textes des trois rapports a été terminé le 10 juin par le directeur de projet qui s'est mis d'accord avec le Service d'édition pour la frappe immédiate des stencils en anglais. Le tirage des stencils anglais, la traduction, la frappe et le tirage de l'édition française devant être effectués par la CPS à Nouméa, ce qui aura pour effet de raccourcir considérablement les délais de parution et ce qui permettra de disposer d'un nombre suffisant d'exemplaires pour satisfaire toutes les demandes.

### 3-3 Avancement des projets retenus et proposés par la deuxième session du Comité consultatif

#### 3-3-1 Station expérimentale de cultures marines à Korrör (îles Palau)

La Division des ressources marines du Territoire sous tutelle a mis la station en état de fonctionner pour accueillir des stagiaires originaires de Micronésie désireux de s'initier aux techniques ostréicoles ainsi qu'à certains problèmes de pisciculture et de conservation des tortues de mer. Malgré les moyens diminués par l'absence de coopération du côté de l'ADPIPS, l'administration du Territoire sous tutelle a pu adresser une invitation pour envoyer des stagiaires suivre une période de formation technique pour les ressortissants des Samoa américaines, des îles Gilbert et Ellice et du Papua-Nouvelle-Guinée.

La station a obtenu des résultats encourageants dans la collecte des naissans d'huîtres indigènes et dans leur mise en culture. Les méthodes de pisciculture sont développées pour les picots (rabbitfish - Siganidae). De nouvelles expériences contrôlant les taux d'alimentation et de croissance des tortues à bonne écaille sont en cours.

Un rapport plus détaillé sur les problèmes de la station de Korrör sera diffusé au Comité consultatif.

La troisième session du Comité consultatif devrait se prononcer sur les modalités de collaboration de l'ADPIPS aux activités de ce centre.

### 3-3-2 Développement de la pêche dans les chenaux des mangroves et sur les rivages des baies sablo-vaseuses

Les décisions des réunions de décembre-janvier tenues à la FAO à Rome ont suspendu ce projet faute de fonds. Cependant, à l'occasion de la visite du directeur de projet aux îles Fidji, les responsables du Service des pêches et les autorités responsables de ce territoire ont indiqué leur intérêt pour la reprise des travaux de ce projet. Quelques reconnaissances ont alors été faites dans la région deltaïque de la Rewa.

Par contre, la poursuite des recherches en Baie de Saint-Vincent et sur les côtes marécageuses de la Nouvelle-Calédonie a été interrompue. Les filets spéciaux sélectionnés par le directeur de projet lors d'un passage en France en décembre 1971 n'ont pas été achetés par l'ADPIPS et le patron pêcheur qui avait été retenu pour faire des études de démonstrations de rendement d'engins de pêche a été appelé par la FAO pour le projet de pêche en lagune en Tunisie.

La reprise du projet implique d'ailleurs une phase d'études préliminaires plus poussées et un programme d'inventaire préalable intéressant les îles continentales de la Mélanésie.

### 3-3-3 Etude de l'exploitation des bèches-de-mer

Après le dépôt de son rapport, le consultant, M. Sachithanathan, s'est mis en mesure d'élaborer un manuel pratique de reconnaissance des principales espèces de bèches-de-mer comestibles que l'on trouve dans le Pacifique tropical et de préparation artisanale et semi-industrielle du trévang à partir de ces espèces.

Il apparaît souhaitable d'envisager des mesures de conservation propres à éviter un dépeuplement brutal des récifs et des lagons provoqué par une surexploitation commerciale des bèches-de-mer comme cela s'est produit dans les dernières années à Madagascar. Il faudrait donc joindre au manuel pratique une partie relative à ces mesures de conservation.

Une mise à l'étude par l'ADPIPS d'une législation territoriale réglementant l'exploitation des bèches-de-mer semble utile si l'on veut éviter le reproche d'avoir provoqué une grave crise biologique dans le complexe biologique des récifs et des lagons coralliens pour la seule poursuite d'un profit immédiat mais passager.

### 3-3-4 Etude des tortues marines

L'ADPIPS a collaboré à la poursuite des études sur les stocks de tortues marines du Pacifique tropical par des opérations de baguage en Polynésie française, le Territoire sous tutelle et le Samoa-Occidental.

Des contacts ont été pris avec les professeurs Hirth et Hendrickson en vue de préparer la publication d'un manuel pratique pour la conservation et l'exploitation des ressources en tortues marines du Pacifique tropical. Compte tenu de la publication par la FAO du synopsis sur les données biologiques des tortues vertes (Chelonia mydas) par le professeur Hirth et, sur ses conseils, il a été décidé de surseoir à la publication du manuel projeté dans l'attente de la réunion de données identiques pour une publication concernant les tortues à bonne écaille (Eretmochelys imbricata). Il a paru souhaitable de réunir aussi davantage de données sur les régimes alimentaires, les migrations et les problèmes d'élevage contrôlé.

Dans cet ordre d'idées, l'ADPIPS a entretenu une correspondance avec plusieurs spécialistes de ces problèmes et envisage de poursuivre ce travail en collaboration avec les professeurs Hirth et Hendrickson.

### 3-3-5 Projet relatif aux bateaux de pêche

Le consultant expert en construction de bateaux de pêche, M. John Fyson, a contribué à la réalisation d'un programme intéressant les Samoa américaines, le Samoa-Occidental et les îles Fidji. Sa mission a consisté à élaborer et à surveiller la réalisation de programmes de construction et à fournir des avis techniques aux services des territoires intéressés. L'activité propre dans ce domaine est consignée dans un rapport qui sera diffusé à ce Comité et couvrant la période écoulée depuis la deuxième session du Comité consultatif.

### 3-3-6 Travaux relatifs à l'appât vivant

Aucune activité spécifique n'a pu être menée dans ce domaine par suite de la décision prise aux réunions de la FAO à Rome en décembre de reporter à plus tard, faute de crédits, la réalisation du projet présenté à la deuxième session du Comité consultatif.

4. Situation financière4-1 Paievements par la caisse d'avance à Nouméa

	<u>Francs CFP</u>
Octobre, novembre et décembre 1971	223.089
Janvier 1972	216.918
Février 1972	8.867
Mars 1972	36.879
Avril 1972	45.295
Mai/juin 1972	<u>150.773</u>
Total	<u>681.821</u>
Soit, pour neuf mois, environ un total de dollars E.-U.	7.500

4-2 Balance des comptes de l'ADPIPS

A la fin de mai 1972, l'Agence dispose, sur les crédits du PNUD, des ressources suivantes qui ne font l'objet d'aucun engagement:

32 mois/homme de services d'expert

54.700 dollars E.-U. pour frais de matériel, etc.

4-3 Contributions de contrepartie4-3-1 Contreparties territoriales pour les consultations  
du directeur de projet

	<u>Contrevaleur estimative en dollars E.-U.</u>
<u>Territoire sous tutelle</u>	
Frais de transport à Palau du 15 au 22 novembre 1971, location de véhicule automobile et frais de bateau et divers	200
<u>Fidji</u>	
Avion "charter" pour Savu Savu	200
Déplacements bateau et automobile	200
<u>Nouvelles-Hébrides</u>	
Passage Port-Vila/Santo/Lamap/Port-Vila	50
Déplacements véhicule automobile	<u>100</u>
Total	<u>750</u>

4-3-2 Contreparties territoriales pour les consultants  
ADPIPS

Contrevaleur estimative  
en dollars E.-U.

Fidji

Installations techniques, M. John  
 Fyson

500

4-3-3 Contrepartie de la CPS

Pour l'instant l'évaluation de la contribution de la CPS aux travaux de l'ADPIPS pour la période 1 novembre 1971 - 31 juillet 1972 peut s'évaluer comme suit:

Personnel

Codirecteur/spécialiste des pêches		
CPS	1 mois	1.700
Secrétaire - 550 dollars/mois	9 mois	4.950
Services communs (traduction, secrétariat)	9 mois	3.600

Matériel

Bureaux - 400 dollars/mois	9 mois	3.600
Fournitures et divers	9 mois	1.000
Comité consultatif et Conférence des pêches		2.300

Total		<u>17.150</u>
-------	--	---------------

ANNEXE VDECLARATIONS DES REPRESENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET TERRITOIRESFidji

Le représentant de Fidji déclare que son pays a toujours été partisan du principe de régionalité appliqué lors de la création de l'ADPIPS. Avec les autres territoires du Pacifique, Fidji était alors persuadée que cette Agence jouerait un rôle utile en permettant d'emblée l'organisation rationnelle de la mise en valeur des ressources marines, ce qui est absolument essentiel. Cet espoir a été déçu. Les sept consultants engagés n'ont pas encore tous soumis leur rapport. Un seul des quatre rapports disponibles est exploitable. Il faut cependant signaler que le conseiller à la construction de bateaux a fait un travail des plus utiles. Mais au terme de trois années de fonctionnement et de dépenses, l'ADPIPS a fort peu de résultats concrets à son actif.

France

La délégation française a observé que la charte du projet des pêches demeure de Plan d'opérations signé en 1970, tel qu'il a été développé par les travaux des Comités consultatifs de 1970 et 1971 et arrêté par la FAO en janvier 1972.

Elle a souligné que, dans l'ensemble, les conclusions du sur-expert, M. Croker, entérinent la stratégie du projet, telle que l'a définie le Directeur de projet en exécution des textes notés au § 1.

Elle demande au Comité de s'en tenir à cette stratégie et aux organisations internationales (PNUD/FS, FAO, CPS) de faire en sorte de dégager les ressources nécessaires pour que les projets retenus par la FAO et le rapport Croker soient menés à bien avant le terme du projet en cours.

Elle marque enfin qu'il est vain, et au demeurant injustifié, d'opposer dans cette affaire les intérêts des différents territoires de la région du Pacifique Sud.

Colonie des îles Gilbert et Ellice

Le représentant de la C.I.G.E. déclare que le Gouvernement de ce territoire est très partisan de l'ADPIPS. Tout en reconnaissant qu'il y a eu des problèmes au départ, il espère que ceux-ci, une fois définis, pourront être résolus, afin que la diffusion des informations

ne soit pas interrompue et que les expériences et les études de faisabilité nécessaires au niveau régional se poursuivent. Il considère que ce qui importe maintenant, c'est de définir clairement les priorités et d'affecter ensuite les ressources disponibles en fonction de ces priorités.

### Nouvelle-Calédonie

L'objectif du territoire de Nouvelle-Calédonie n'est pas de remettre en cause l'existence de l'ADPIPS, mais de rechercher l'efficacité maximum de cette Agence en espérant que les critiques formulées par les territoires permettront de connaître les raisons exactes de sa pseudo-efficacité ou de son inefficacité dans ses actions dans un territoire par rapport à un autre.

La Nouvelle-Calédonie, qui s'est engagée financièrement dans un programme d'aquiculture sur les recommandations de l'Agence des pêches et de la FAO, a fait jouer à l'ADPIPS le rôle qui devrait être le sien dans les territoires, c'est-à-dire, promoteur d'actions nouvelles dans le domaine de la pêche et des cultures marines.

Au deuxième Comité consultatif, il était souhaité que les territoires apportent une contrepartie financière pour les sous-projets retenus. Ces sous-projets ont été adoptés par la FAO. Le territoire de la Nouvelle-Calédonie qui a respecté ses engagements se trouve au troisième Comité consultatif dans la situation aberrante de solliciter auprès des organismes des Nations Unies le respect des leurs. Engagements qui ne comportent que nominations d'experts, bourses d'études, etc.

En tout état de cause, la Nouvelle-Calédonie poursuivra les expériences commencées et regretterait vivement que, par suite d'une situation dont elle ne s'estime pas responsable, elle ne puisse faire bénéficier les autres territoires des résultats déjà acquis.

### Nouvelles-Hébrides

Les représentants des Nouvelles-Hébrides se prononcent en faveur du principe de l'ADPIPS. Ils reconnaissent qu'il y a eu des difficultés et des divergences de vues quant aux moyens d'atteindre les objectifs de l'Agence, et considèrent que le Comité consultatif devrait s'efforcer d'arriver à un accord sur la façon d'utiliser au mieux les ressources disponibles.

### Papua-Nouvelle-Guinée

Les représentants du Papua-Nouvelle-Guinée déclarent que ce territoire approuve sans réserve le rôle de l'ADPIPS mais que, vu la modicité des crédits dont dispose l'Agence, il convient de les consacrer aux travaux actuels approuvés là où l'infrastructure a déjà été mise en place.



### Polynésie française

Concernant l'incidence de l'ADPIPS sur le développement des pêches en Polynésie française, le représentant de ce territoire a noté la suppression du sous-projet sur l'élevage à haute densité de Macrobrachium à Tahiti sans raison, alors que le financement de contrepartie (100.000 dollars E.-U.) réclamé a été mis à la disposition du sous-projet en question par le territoire de Polynésie française et le Gouvernement français. Les conséquences ont été un retard de l'exécution du sous-projet et un blocage inutile des crédits finalement utilisés à d'autres fins. Le représentant désirerait connaître la raison de la suppression du projet Macrobrachium.

Concernant la diffusion de documents et questionnaires (référence l'intervention de M. Travis sur le questionnaire PNUD sur les avantages retirés par les territoires du Pacifique Sud de l'ADPIPS), le représentant a constaté que ce document n'est jamais parvenu en Polynésie française.

Concernant l'orientation et le rôle de l'ADPIPS, le représentant estime que

- l'ADPIPS doit jouer un rôle très important pour l'ensemble du Pacifique Sud,
- les rapports d'experts recrutés par l'ADPIPS sont très intéressants, mais leur diffusion est trop lente,
- l'ADPIPS devrait entreprendre des études plus approfondies relatives à l'ensemble du Pacifique Sud,

et souhaite

- que l'ADPIPS poursuive son action malgré les divergences d'opinions des participants et, notamment, celles des organismes techniques et financiers (FAO et PNUD),
- que l'ADPIPS définisse rapidement les sous-projets qu'elle compte réaliser en 1972 et 1973 et notifie à la Polynésie française qu'elle n'est pas en mesure de contribuer au sous-projet en question afin que la Polynésie française fasse appel à d'autres sources de financement et de compétences.

### Samoa-Occidental

Le représentant du Samoa-Occidental indique que, si l'action ou l'inaction de l'Agence laisse à désirer dans bien des secteurs, son gouvernement n'en espère pas moins que la première phase de la vie de l'Agence sera menée à bonne fin et se traduira par des résultats concrets. Il appuiera toute recommandation formulée dans le but d'atteindre cet objectif.

### Territoire sous tutelle des îles du Pacifique

Le représentant du Territoire sous tutelle déclare que la création de l'ADPIPS permettait à l'ensemble du Pacifique d'entretenir de grands espoirs. Les problèmes ont été identifiés et des consultants choisis pour recommander les moyens de lancer des programmes d'action visant à mettre en valeur le potentiel des îles.

Il ajoute que, toutes les activités de l'ADPIPS ayant été pratiquement suspendues pendant une année par le PNUD dans l'attente d'une étude de l'Agence par une "mission scientifique", il ne serait ni équitable ni même réaliste de juger les résultats de l'ADPIPS à ce jour.

Il est, quant à lui, satisfait du Plan d'opérations de l'ADPIPS et des recommandations de la deuxième session du Comité consultatif, et estime que l'Agence pourrait et devrait apporter d'importants avantages à ses membres une fois que les programmes proposés auront été mis en route.

---

ANNEXE VIRAPPORT

par

Richard S. Croker

Juin 1972

RESUME DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'Agence de développement des pêches dans les îles du Pacifique Sud (ADPIPS) donne toutes les apparences d'un projet mal conçu, mal préparé, insuffisamment doté en fonds et en personnel, exécuté d'une manière absurde et faisant l'objet d'un profond malentendu. Toutefois, les premières impressions sont souvent trompeuses et, dans le cas de l'ADPIPS, une grande partie des critiques sont injustifiées. Certes, le projet souffre d'imperfections mais il répond, dans l'immensité du Pacifique Sud, à un besoin réel. Qu'on lui donne l'appui nécessaire, et il mènera à bien sa tâche primitive : contribuer au développement des pêches dans les pays et territoires du Pacifique Sud.

Mais lui redonner vie ne sera pas facile et entraînera des dépenses plus lourdes qu'actuellement. A l'origine, deux phases étaient prévues : l'une - de deux ans - consacrée à l'étude des possibilités d'action, la deuxième étant la phase des réalisations pratiques les plus susceptibles de favoriser le développement des pêches. Or, il semble que l'Agence des pêches se soit écartée de ce plan pour se lancer dans un programme triennal dans lequel études techniques et réalisations pratiques sont menées de pair; c'est du moins ce qu'affirment certains de ses détracteurs. Quoi qu'il en soit, les deux premières années ont tout de même été, pour l'essentiel, consacrées à des études; et si l'exécution n'a pas été parfaite, l'Agence est aujourd'hui prête à aborder la phase des activités de développement. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) se trouve devant l'alternative suivante : soit mettre un terme au projet immédiatement ou à son

expiration en juillet 1973; en admettant qu'il est impossible d'atteindre les objectifs fixés sans engager des dépenses inconsidérées; soit le prolonger en le dotant des crédits et du personnel nécessaires.

Pour les raisons exposées dans le présent rapport, c'est la deuxième solution que nous préconisons. En effet, les études techniques sont maintenant terminées et l'ADPIPS est prête à aller de l'avant. Nous avons vérifié que trois domaines offraient des possibilités intéressantes. Nous recommandons en conséquence un triple programme et formulons quelques propositions sur la nécessité de préciser les objectifs du projet et de simplifier les formalités administratives. Nous pensons que de cette façon, il devrait être possible de mener à bien le projet en engageant un minimum de dépenses supplémentaires.

Les trois sous-projets préconisés sont les suivants :

- 1) Mise au point de techniques d'élevage de poissons, mollusques et crustacés dans la partie intérieure du lagon, et tortues sur les plages.
- 2) Développement de la pêche dans les deltas et les mangroves.
- 3) Intensification de la pêche de fond et de la pêche en surface en bordure du récif extérieur.

#### INTRODUCTION

1. La création de l'Agence de développement des pêches dans les îles du Pacifique Sud (ADPIPS) a été approuvée en 1970, mais en attendant la signature définitive du plan d'opérations, le Directeur de projet (désigné) a entrepris en juin 1969 certaines activités préliminaires. Le projet a débuté officiellement le 22 juillet 1970 et doit prendre fin en juillet 1973. L'exécution en est confiée à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'organisation de contrepartie est la Commission du Pacifique Sud (CPS).

2. La présente mission est motivée d'une part sur les nombreux rapports émanant tant des territoires et pays membres que de l'Agence elle-même, signalant que l'ADPIPS ne réalise pas ses objectifs, d'autre part, par l'intervention du représentant régional du PNUD selon qui l'Agence se livre à des activités qui risquent d'être contraires aux principes des projets financés par le Programme.

3. C'est ainsi qu'en notre qualité de consultant du Directeur du PNUD, nous avons été chargé d'étudier les possibilités d'une assistance supplémentaire du PNUD au titre du développement des pêches dans le Pacifique Sud, et d'examiner les recommandations déjà formulées par l'Agence des pêches, en s'attachant tout particulièrement à leur viabilité économique et aux possibilités de financement et de mise en oeuvre. (Le texte complet de notre mandat figure à l'Annexe I.) Les opinions exprimées dans le présent document sont strictement les nôtres.

4. Nous avons quitté les Etats-Unis le 23 avril 1972, et nous sommes rendu à Honolulu, aux Samoa américaines, au Samoa-Occidental, à Tonga, à Fidji et en Nouvelle-Calédonie, où nous nous sommes entretenu avec les agents des services de pêche et avec diverses autres personnalités officielles. Lors de notre séjour à Fidji, nous avons rencontré des représentants de l'administration des îles Cook, des îles Gilbert et Ellice et du Papua-Nouvelle-Guinée. Le fonctionnaire français que nous avons consulté en Nouvelle-Calédonie nous a déclaré représenter aussi les points de vue de la Polynésie française, des îles Wallis et Futuna et du Condominium des Nouvelles-Hébrides. Nous avons également reçu des communications officielles des administrations du Protectorat britannique des îles Salomon et de la Colonie des îles Gilbert et Ellice. Enfin, nous avons eu des entretiens avec le Directeur de l'ADPIPS, le Secrétaire général de la CPS et le représentant régional du PNUD dans le Pacifique occidental. (La liste complète des personnes consultées figure à l'Annexe II.)

5. Nous tenons à remercier de leur concours toutes les personnes avec lesquelles nous sommes entré en contact, et en particulier les fonctionnaires du Bureau régional du PNUD à Apia, de la Mission consultative des Nations Unies pour le développement à Suva, de la Commission du Pacifique Sud à Nouméa et de l'Agence de développement des pêches. Sans leur aide, nous n'aurions pu accomplir notre tâche dans le peu de temps qui nous était imparti.

6. Nous tenons tout particulièrement à remercier le représentant régional du PNUD dans le Pacifique occidental : s'il n'avait pas demandé cette enquête, l'ADPIPS se serait peu à peu embourbée dans un tel magma de malentendus et de récriminations que l'on n'aurait jamais pu l'en tirer ou trouver une bonne formule de remplacement. Il est encore temps - à condition d'agir vite - de virer de bord de façon à faire de cette entreprise un succès à porter à l'actif de tous les intéressés. Les sous-projets que nous recommandons sont critiqués par maints observateurs et n'ont pas emporté notre adhésion d'emblée. Mais à la réflexion, les solutions envisagées semblent les plus prometteuses. Nous espérons que les explications données dans le présent rapport, complétées par l'exposé des nombreuses difficultés qu'a connues l'ADPIPS pendant ses premières années de fonctionnement, inciteront toutes les parties intéressées à unir leurs efforts pour donner au projet une deuxième chance.

EXAMEN CRITIQUE DU PROJET

7. Les buts et objectifs de l'ADPIPS tels qu'ils sont exposés dans le plan d'opérations sont non seulement trop ambitieux, mais aussi mal définis. Cela n'est guère surprenant quand on sait le fatras de recommandations émanant des réunions préparatoires qui se sont succédées pendant cinq ou six années, au cours desquelles les idées de toutes les parties intéressées ont subi de nombreuses modifications.

8. C'est à la Conférence technique des pêches organisée par la CPS en février 1962 qu'on doit la première proposition concrète de projet régional de développement des pêches. En février 1966, la CPS prit des contacts non officiels avec le Fonds spécial des Nations Unies en vue de la création d'un Centre de recherche et de formation en matière de pêche dans les îles et atolls du Pacifique. Ce centre devait s'intéresser non seulement aux poissons récifo-lagunaires, mais aussi à la bonite. Il fit l'objet d'une demande officielle d'aide en octobre 1966.

9. Le mois suivant la FAO, après étude du projet, proposait un programme en deux temps, le premier (deux ans) consacré à l'étude des possibilités d'action, le deuxième à des actions de développement. Elle soulignait par ailleurs que la zone des opérations était très vaste et que les voyages et les activités coûteraient fort cher. En décembre 1966, le PNUD proposa à son tour un premier projet (Phase I) d'une durée de deux ans, dont le coût brut serait de 300.000 dollars.

10. En 1967-68, les négociations ont été ralenties, et ce pour deux raisons. D'abord la CPS regimbait devant l'insistance du PNUD à réclamer que 50% des dépenses totales soient couvertes par des fonds de contrepartie. En outre, le Gouvernement français s'opposait à ce que le champ des activités comprenne la pêche pélagique du thon; il estimait en effet que c'était trop demander à un petit projet.

11. C'est à la Conférence technique des pêches organisée par la CPS en juin 1968, et à laquelle participait le PNUD, que les choses se sont précisées. On décida qu'il y aurait deux catégories distinctes de projets :

- 1) Un projet régional de développement des pêches récifales et lagunaires.
- 2) Des projets nationaux de développement de la pêche locale du thon.

12. Entre temps, le PNUD avait décidé qu'il était inutile d'envoyer une mission faire une étude préliminaire du projet régional, les travaux des réunions préparatoires suffisant. Pour les projets nationaux relatifs à la pêche au thon, en revanche, une mission mixte PNUD/FAO se rendit sur place en mai et juin 1969.

13. La Conférence technique des pêches qui eut lieu à Nouméa en juin 1968 demanda qu'une dernière réunion préparatoire - un groupe de travail chargé de l'étude des projets relatifs aux pêches dans le Pacifique Sud - ait lieu au Centre Est-Ouest d'Honolulu en août 1968.

14. L'unanimité faite, il fallut plus d'un an de négociations avant que soit signé le plan d'opérations. Ce retard s'explique principalement par le nombre exceptionnellement élevé d'institutions et gouvernements signataires. Le Directeur de projet (désigné) entra en fonction environ 13 mois avant que l'Agence soit officiellement ouverte, en juillet 1970; il s'est surtout occupé de la rédaction du plan d'opérations en s'appuyant sur les nombreuses recommandations formulées tant par les réunions préparatoires citées ci-dessus que par les diverses institutions intéressées, à savoir la CPS, le PNUD et la FAO.

15. Bien que toutes les réunions préparatoires eussent été favorables à la division du projet en deux phases - deux années d'études dites "de faisabilité" suivies d'actions concrètes - le plan d'opérations, approuvé par tous les signataires, donne naissance à un projet de trois ans combinant les deux genres d'action. Il semble que tout le monde, ou presque, s'attendait à des résultats immédiats sur le plan du développement des pêches alors qu'il ne s'agissait que d'étudier les possibilités dans ce domaine. C'est d'ailleurs tout ce que permettaient de faire les crédits prévus, insuffisants pour un véritable projet de développement. Ce conflit d'objectifs à lui seul ne pouvait manquer de mettre l'ADPIPS dans une situation difficile.

16. Jamais les apports du PNUD et de la FAO n'ont été à la mesure des besoins, comme nous le verrons plus loin en détail (cf. le chapitre intitulé "Obstacles à la réalisation du projet"): d'abord, les crédits alloués étaient ridiculement faibles par rapport aux objectifs énumérés dans le plan d'opérations; ensuite les services d'experts ont, dans l'ensemble, laissé à désirer. Le premier directeur fut mal choisi et seuls quelques-uns des sept consultants temporaires ont donné entière satisfaction. Le Directeur actuel de projet et l'expert en construction de bateaux de pêche sont en revanche des professionnels avertis. Matériel et fournitures étaient prévus en quantité suffisante, mais le premier Directeur du projet a fait quantité d'acquisitions (matériel, produits chimiques, etc.) parfaitement inutiles.

17. Dans l'ensemble, les contributions de contrepartie ont été très faibles. Cela n'est pas entièrement la faute des gouvernements intéressés ni de la CPS, organisation de contrepartie : on aurait dû se rendre compte dès le début que de nombreux territoires insulaires ne disposaient ni des crédits ni du personnel expérimenté que doivent normalement fournir les bénéficiaires. De même pour la CPS qui a un très petit budget et un personnel réduit.

18. Si les installations et locaux suffisent, il y a pénurie de matériel et de personnel qualifié : les rares spécialistes des pêches de la région sont débordés de travail. Celui de la CPS, nommé au titre du plan d'opérations codirecteur du projet, lui a en fait consacré moins de 10% de son temps; en outre, depuis l'expiration de son contrat à la CPS, il y a plusieurs mois, l'ADPIPS se trouve privée de codirecteur, même à temps partiel.

19. Par ailleurs, l'Agence des pêches n'a pas de personnel administratif, ni au titre du PNUD, ni au titre de la contrepartie. La secrétaire - au demeurant excellente - détachée de la CPS et le Directeur de projet doivent tout faire, y compris de nombreuses traductions. L'appui de la CPS, s'il est effectif, n'est pas suffisant : le choix de la Commission, comme organe de contrepartie est bon, bien que celle-ci n'ait pas voulu, ou n'ait pu inscrire à son budget assez de crédits pour aider l'ADPIPS. C'est le Comité de planification de la CPS qui décide en cette matière. La CPS apporte son concours aux réunions du Comité consultatif de l'ADPIPS et prend à sa charge, à cette occasion, les frais de voyage des représentants des territoires. La plupart des Gouvernements Membres ne peuvent pas contrôler suffisamment les activités de l'Agence : les quelques pays ou territoires qui sont en mesure de fournir des fonds et du personnel de contrepartie aux sous-projets ont des moyens si disproportionnés par rapport à ceux des autres pays que cela suffit à entraîner des différends.

20. A l'heure actuelle, il semble que l'ADPIPS ait peu de résultats concrets à son actif. C'est qu'on attendait trop de ce projet, surtout si l'on tient compte des ressources qui lui ont été allouées. Cependant si l'on considère sa vocation initiale qui était d'étudier les possibilités d'action le bilan est loin d'être négatif:



- a) L'expert en construction de bateaux de pêche a conçu de nombreux bâtiments pour plusieurs pays et territoires de la région et a même surveillé la construction de certains d'entre eux. Quelques-uns sont déjà en service, d'autres le seront bientôt. Ils seront un élément essentiel à l'exécution des futurs programmes. Les services de cet expert sont très demandés.
- b) Quelques-uns des consultants temporaires ont fait oeuvre utile. Les recommandations des deux spécialistes des tortues marines sont mises en oeuvre au mieux des possibilités des territoires : de petits élevages de tortues ont été créés, de même que des réserves naturelles; d'autres vont être constituées. Le programme de l'ADPIPS recommandé par le Comité consultatif s'inspire en grande partie des recommandations de l'expert en conchyliculture.
- c) Le manuel sur la bêche-de-mer est presque prêt à être publié. Il permettra à plusieurs pays et territoires insulaires de se lancer dans l'exploitation commerciale de l'holothurie pour l'exportation.
- d) Plusieurs territoires doivent en partie à l'ADPIPS d'avoir un service des pêches. La création de ces services pendant les années de préparation et de lancement du projet ne saurait être le simple fait du hasard. A l'expiration du projet, ils seront en mesure d'en prendre la relève et d'en continuer le programme.
- e) Malgré de nombreux détails, l'ADPIPS a pu étudier les possibilités de la région et définir les actions à entreprendre en faveur du développement des pêches. C'est sur ces actions que nous avons fondé nos recommandations.

21. Même si le poste de codirecteur est bientôt pourvu, il est peu probable que l'on puisse bientôt confier l'administration du projet à du personnel de contrepartie.

22. Si le projet est prolongé et reçoit un appui financier supplémentaire, il y a tout lieu de croire que les activités prévues permettront d'atteindre les objectifs fixés. Tout examen des réalisations actuelles et futures de l'Agence des pêches doit tenir compte de deux éléments qui agissent en sens opposé : d'une part, la grave pénurie de fonds et de personnel de contrepartie dans tous les archipels, à l'exception du Papua-Nouvelle-Guinée et des territoires sous administration française ou américaine; d'autre part, le désir sincère de tous les gouvernements intéressés et de la CPS d'oeuvrer au mieux de leurs possibilités. Par conséquent, si l'on veut que le projet soit un succès, il faut que la participation financière du PNUD soit plus importante que pour d'autres projets analogues.

OBSTACLES A LA REALISATION DU PROJET

23. Il est sans doute plus facile de tirer les leçons du passé que de prévoir l'avenir. Mais il est tout de même incroyable que le PNUD, la FAO et la CPS aient pu s'imaginer qu'une Agence dont le directeur constitue le seul personnel pouvait accomplir quelque chose dans dix-huit pays répartis sur 46 millions de kilomètres carrés d'océan. S'il y eut jamais d'expérience utopique, l'ADPIPS en est une. Et comme si l'impossibilité de réussir rapidement ne suffisait pas, il a fallu que s'accumulent les obstacles.

24. Avant de pouvoir redresser la situation, il faut examiner et comprendre ces détails. Certains, de par leur nature, sont insurmontables et l'important est d'en prendre conscience. D'autres, en revanche, peuvent être éliminés par des mesures administratives. Nous étudions ci-dessous les éléments qui nuisent au bon fonctionnement de l'Agence des pêches, non par défaitisme, mais pour essayer de mieux comprendre le problème afin de le résoudre.

25. Première difficulté : l'immensité de la zone d'action de l'ADPIPS. On ne s'en rend compte qu'en parcourant la région qui s'étend du 130e degré de longitude est au 130e degré de longitude ouest, et à peu près d'un tropique à l'autre.

26. Sur cette immense étendue d'eau sont dispersées des centaines d'îles différentes par la structure et la dimension. Celles qui sont énumérées dans le plan d'opérations de l'ADPIPS vont du quasi continent qu'est le Papua-Nouvelle-Guinée, avec ses îles périphériques et ses 2 millions d'habitants, jusqu'à Pitcairn, minuscule île, qui compte moins de 100 habitants. Les unes sont montagneuses, les autres presque plates; certaines sont de simples atolls dotés le plus souvent d'un grand récif-barrière et d'un lagon, mais parfois sans lagon ou presque. On trouve tantôt de vastes zones de mangroves où se déversent des cours d'eau, tantôt rien de comparable.

27. Les ressources halieutiques varient également beaucoup. De façon générale, les eaux sont plus riches à l'ouest qu'à l'est. Les lagons de certaines îles ont été surexploités par une population qui augmente rapidement alors que d'autres abondent en poissons et en mollusques. Le problème de l'alimentation de la population par les produits de la pêche se pose donc différemment selon les cas.

28. Tous les insulaires du Pacifique ont pour patrimoine commun cet océan qui les rapproche. Ils sont fiers de se proclamer "Frères des Isles", titre du chant commémoratif du premier festival des arts du Pacifique Sud. Cependant, leurs cultures, leurs langues, leurs aspirations sont différentes. Ils forment trois grands groupes : les Mélanésiens au sud-ouest, les Micronésiens au nord-ouest et les Polynésiens au centre et à l'est. Les dix-huit pays et territoires de la zone d'action de l'ADPIPS se répartissent comme suit : six en Mélanésie, trois en Micronésie et neuf en Polynésie. De nombreux habitants sont d'origine asiatique ou européenne. On ne parle pas moins de huit cents langues ou dialectes au Papua-Nouvelle-Guinée et près de deux cents autres dans le reste de la région. Les différences culturelles sont grandes et persistent malgré le moule européen.

29. De même en ce qui concerne les régimes politiques. Une compagnie d'aviation régionale se targue de ce qu'elle est la seule à desservir un dominion, un royaume, un protectorat, un condominium, une république, une colonie, un territoire et un Etat indépendant. Tous ceux-ci sont associés à des titres divers au Commonwealth britannique; les dix autres membres de l'ADPIPS comprennent trois territoires français d'outre-mer, trois dépendances de la Nouvelle-Zélande, deux territoires des Etats-Unis d'Amérique, un territoire sous tutelle administré par eux et une autre colonie britannique. Trois influences dominent dans la région : la britannique, la française et l'américaine. La première exercée par le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande se fait toujours sentir fortement, même si plusieurs archipels sont devenus indépendants.

30. Depuis le début du projet, cela a été le cas de trois territoires Tonga, Fidji et Nauru. Le plan d'opérations stipule que tout territoire accédant à l'indépendance peut continuer à participer à l'ADPIPS sur invitation du PNUD. Bien que - pour autant que nous le sachions - aucune invitation n'ait été envoyée à ces trois pays, ils continuent à participer aux activités de l'Agence.

31. Les îles se différencient encore par leur degré de développement économique et par leurs richesses. Certaines, qui vivent uniquement du coprah ont été durement touchées par la récente chute des cours mondiaux. De plus, avec le taux de croissance démographique, la consommation locale de noix de coco a augmenté à tel point qu'il reste très peu d'excédent à exporter. D'autres, au contraire, jouissent d'une prospérité fondée sur leurs ressources minérales : la Nouvelle-Calédonie, par exemple, un des grands producteurs de nickel, s'enorgueillit d'un parc automobile très élevé - qui s'accompagne de nombreux accidents - : deux voitures par famille étant chose courante.

32. Pour bien desservir une région si vaste et si multiple, il faudrait donc un projet vraiment exceptionnel. En voulant plaire à tous, on risque de ne plaire à personne.

33. Dans la zone d'action de l'ADPIPS, les voyages ne sont pas chose facile; ils sont longs et coûteux. Les compagnies aériennes n'ont pas choisi leurs itinéraires en fonction des besoins du Directeur du projet. Le plus court chemin d'un point à un autre est rarement la ligne droite: pour relier A à B, il faut souvent passer par C, D et E; si l'on veut se rendre, par exemple, de Nouvelle-Guinée à Palau, qui sont séparées de quelques centaines de kilomètres, il faut passer par Fidji, Honolulu et Guam, ce qui prend plusieurs jours. Pour aller plus vite, le spécialiste des pêches de Nouvelle-Guinée préfère utiliser le navire océanographique. Pour atteindre certaines îles, il faut passer par Auckland, d'où qu'on vienne. Tel ou tel endroit n'est desservi qu'une fois par semaine ou deux fois par mois. A cela s'ajoutent les délais de transit. Bref, les consultants de l'ADPIPS se sont rendus compte - ainsi que nous-même - qu'il était impossible d'organiser des missions de façon logique. Il faut se plier aux horaires des compagnies aériennes qui semblent s'ingénier à rendre les choses difficiles. En outre, la seule préparation d'un voyage réclame beaucoup de temps, de même que l'obtention des diverses autorisations officielles. Le Directeur du projet s'en est plaint une fois en ces termes: "L'ADPIPS n'est pas une Agence des pêches, mais une agence de voyages!"

34. Les tarifs aériens sont plus élevés dans le Pacifique qu'ailleurs et le prix des chambres d'hôtel est exorbitant. Ainsi, les voyages engloutissent une part excessive du budget (comme l'avait d'ailleurs prédit la FAO en 1966). On trouvera à l'Annexe III quelques exemples de tarifs aériens et d'indemnités journalières. En principe, l'administration du projet n'a pas à se soucier des frais de voyage, qui sont inclus dans les prévisions de dépenses par année/homme. En fait, la FAO exerce un contrôle et signale les dépassements de crédits. Il semble qu'il y ait encore tendance à faire des économies sur les dépenses de voyage. Or, dans le cadre d'un projet régional, il est essentiel de voyager, même si cela revient cher.

35. Dans la région, les communications sont d'une lenteur désespérante. Les télégrammes arrivent sûrement, mais lentement: il n'est pas rare qu'ils mettent deux jours pour aller d'une île à une autre. Il faut, en général, compter deux semaines entre l'envoi d'une lettre et la réception de la réponse; le courrier transpacifique est souvent plus rapide. La radiotéléphonie interinsulaire est pratiquement inutilisable; même les communications locales sont difficiles: on a plus vite fait de prendre sa voiture que d'essayer de joindre son correspondant par téléphone.

36. L'immensité de la région est à l'origine d'une autre difficulté imprévue : l'ADPIPS couvre en effet la zone d'action de la Commission du Pacifique Sud et le représentant régional du PNUD dans le Pacifique occidental, résidant au Samoa-Occidental a été nommé représentant du PNUD auprès de l'ADPIPS; or, son mandat est loin de s'étendre à toute la zone d'activité de l'Agence. Ainsi, ce n'est en principe pas lui mais le Bureau régional du PNUD à Sydney qui est responsable du Papua-Nouvelle-Guinée, où se trouvent environ deux tiers de la population et peut-être la moitié des ressources halieutiques de la zone d'action de l'ADPIPS. De même, la Polynésie française et le Territoire sous tutelle des îles du Pacifique, administré par les Etats-Unis, ne font partie d'aucune région du PNUD. Or, ces trois territoires représentent la moitié de la zone d'action de l'Agence, et il se trouve que deux des trois grands sous-projets de celle-ci, qui font actuellement l'objet de controverses, sont situés dans le Territoire sous tutelle et en Polynésie française. Si l'on avait voulu délibérément causer des difficultés au représentant régional du PNUD et au projet, on n'aurait pu faire mieux. Toutefois, nous pensons que ce problème peut être résolu et nous croyons savoir qu'une décision sera bientôt prise.

37. L'existence d'autres projets PNUD/FAO de développement des pêches dans la zone d'action de l'ADPIPS pose également un problème. Comme nous l'avons indiqué plus haut (paragraphe 11), il avait été décidé qu'il y aurait des projets distincts pour la pêche pélagique du thon. Après les conclusions de la mission préparatoire de 1969, deux projets de pêche au thon furent lancés, l'un à Fidji, et l'autre, plus modeste, au Samoa-Occidental. Il est regrettable qu'on n'ait prévu aucune coordination ou liaison entre le projet régional et les projets de la pêche au thon, alors qu'ils poursuivent dans le même secteur, des objectifs similaires.

38. C'est dans ces conditions que l'ADPIPS prit un départ incertain, les gouvernements et les institutions internationales ayant approuvé le plan d'opérations. Or, ce document a une portée bien plus grande qu'on ne l'imaginait. Il demande à l'ADPIPS d'être en même temps : un organe de recherche scientifique, une institution chargée du développement, un organisme consultatif et un service d'information.

---

1 A notre retour au siège du PNUD, nous avons appris qu'il avait été décidé d'inclure le Territoire sous tutelle des îles du Pacifique dans la région du Pacifique occidental du PNUD; le problème va donc se trouver simplifié.

39. Aux termes du plan d'opérations, l'Agence doit entreprendre les activités suivantes, dont la liste n'est pas limitative : conception de bateaux de pêches et surveillance de leur construction, développement des pêches récifo-lagunaires, études sur l'ichtyosarcotoxisme, les tortues marines, l'aquiculture, enquête sur les poissons d'appât et leur élevage, technique et développement de la pêche au-delà du récif, vente des prises, étude sur la bêche-de-mer et octroi de bourses de formation.

40. Il s'est avéré que tant les objectifs que les moyens de les atteindre donnent lieu à des interprétations contradictoires; et c'est peut-être cela qui a entraîné le plus de querelles et de mécontentements. Chacun est convaincu d'avoir raison et cite le plan d'opérations pour prouver le bien-fondé de son opinion. Il semblerait qu'une grande partie du désaccord ait son origine dans la période de préparation de 1967 à 1968.

41. Que signifie par exemple promouvoir le développement des pêches ? Pour les uns, il s'agit de procurer aux insulaires un emploi et de leur fournir des aliments riches en protéines. Or, même sur ce point, il y a désaccord, pour certains, l'essentiel est d'éviter le chômage et de garnir la table, pour les autres, de vendre le produit de la pêche. Dans un cas, on veut donc remplacer les produits d'importation par le poisson qui sera consommé par les insulaires et les touristes, dans l'autre, on envisage une pêche orientée vers l'exportation bénéficiant aux investisseurs et aux pêcheurs étrangers.

42. Bien que le plan d'opérations semble inclure les pêches au-delà du récif, beaucoup croient fermement que l'ADPIPS ne doit s'occuper que des pêches lagunaires. C'est peut-être pour cela qu'il existe des projets de pêche au thon indépendamment de l'ADPIPS. Si, comme le demandent certains, l'Agence confine ses activités au lagon proprement dit, elle ne pourra jamais avoir un programme satisfaisant de mise en valeur de toutes les ressources halieutiques des îles. A notre avis, il se malavisé de lui imposer un champ d'activités trop rigide. S'il faut fixer une limite, nous pensons qu'elle devrait être déterminée par les fonds qui - à l'intérieur ou à l'extérieur du récif - peuvent être exploités en pêche de jour. (Autrement dit par de petites embarcations qui peuvent s'y rendre et revenir à leur port d'attache en une journée.)

43. Une autre question de principe est de savoir si les projets du PNUD ne doivent aider que les territoires pauvres. D'après le plan d'opérations, la zone d'action de l'ADPIPS coïncide avec celle de la CPS, et tout territoire qui en fait partie peut bénéficier des activités de l'Agence. On peut penser que toutes les parties signataires étaient d'accord sur ce point. Pour déterminer quels étaient les besoins, les premiers experts se sont rendus dans tous les territoires, que se soit ceux du Commonwealth britannique, des Etats-Unis ou de France. Le Comité consultatif a ensuite recommandé, en dehors de toutes considérations

politiques, de créer des projets de démonstration dans les trois zones d'influence.

44. Une véritable tempête s'éleva alors : "Pourquoi, dirent certains, l'Organisation des Nations Unies devrait-elle financer des projets dans des régions où les Etats-Unis et la France financent déjà des programmes de pêche ?" Cette objection laissait entendre que le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande n'aidaient pas suffisamment leurs territoires, ce qui obligeait l'ONU à le faire. Les protestataires oubliaient que dans les Caraïbes le projet PNUD/FAO se déroule dans des zones sous administration britannique, française et néerlandaise. Peut-être répondirent d'autres, est-il plus rentable d'exécuter un projet dans des régions où existe une aide de contrepartie que dans des îles où il n'y en a pas. Les territoires les moins favorisés peuvent ainsi bénéficier de l'expérience de leurs voisins, où les conditions de milieu sont comparables.

45. Bien que le Gouvernement des Etats-Unis ait signé le plan d'opérations, il n'existe entre lui et l'ONU aucun accord relatif à l'exécution de projets dans les territoires qu'il administre. Les uns disent d'ailleurs que cela n'est pas nécessaire, d'autres, au contraire, que c'est indispensable. Seule une décision prise à un très haut niveau permettra d'élucider ce point.

46. Autre sujet de discorde : la nature des projets de l'ADPIPS. Certains sont favorables à plusieurs projets modestes, de façon que chaque territoire puisse montrer "son" petit projet; et depuis quelque temps, on se bagarre pour obtenir un projet. D'autres estiment que l'on ne peut se permettre de dilapider le maigre budget de l'ADPIPS pour de petits sous-projets sans grande importance, et que l'on ferait mieux de financer un nombre plus réduit de projets de plus grande envergure susceptibles de servir de centres de démonstration pour toute la région.

47. Jusqu'à présent, et malgré de nombreuses protestations, le Comité consultatif et la CPS ont appliqué les principes selon lesquels 1) l'ADPIPS pouvait et devrait exercer ses activités dans tous les territoires et 2) mieux vaut avoir quelques grands projets de démonstrations plutôt qu'une multitude de petits projets. Comme nous l'expliquons en détail plus loin (voir nos recommandations), nous partageons cette opinion.

48. A en juger par son maigre budget initial, l'ADPIPS n'a pas été conçue comme un projet opérationnel classique, mais comme une étude de faisabilité, ce qui avait d'ailleurs été prévu lors des réunions préparatoires. Il n'avait pas été envisagé de confier d'autres tâches à l'Agence.

49. On l'avait dotée d'un budget pour trois ans. La composition de ce budget était la suivante : 1) une allocation de 428.300 dollars E.-U. du Fonds spécial, complétée par une contribution des Gouvernements aux dépenses locales de fonctionnement s'élevant à 51.000 dollars; 2) une contribution de contrepartie en nature fournie par les gouvernements et s'élevant à 410.000 dollars.

50. C'était évidemment très peu; il y avait là tout juste de quoi financer une étude de faisabilité de phase I, pourtant beaucoup escomptaient des résultats concrets au plan du développement. Au demeurant, il est remarquable que l'ADPIPS, en dépit de tous les obstacles, ait pu mener à bien cette étude en moins de deux ans, et soit prête maintenant à aborder la deuxième phase, celle des réalisations pratiques.

51. Au 31 décembre 1971, 234.000 dollars de l'allocation des Etats-Unis avaient été dépensés ou engagés. (Ce montant comprend le traitement du Directeur du projet jusqu'au 31 octobre 1973 et celui de l'expert en construction de bateaux de pêche jusqu'au 31 décembre 1972 (fin de son mandat). Restait un reliquat d'environ 169.000 dollars. Ces chiffres ne sont qu'approximatifs, mais ils donnent une idée de la situation financière actuelle. En raison des grandes distances à parcourir, les frais de voyage ont absorbé 79.000 dollars, beaucoup plus que prévu. Il faudra donc effectuer des transferts de fonds pour maintenir l'ADPIPS à flot. Le Directeur du projet n'est pas sans s'inquiéter de ces dépassements de crédits.

52. Le premier Directeur du projet semble avoir vu trop grand dans ses achats de matériel et de fournitures. Une partie a été utilisée, mais il en reste encore de grandes quantités (d'une valeur de quelque 10.000 dollars). Le matériel de laboratoire et le matériel technique pourront sans doute servir, à condition toutefois que l'ADPIPS puisse effectuer des travaux sur le terrain. Mais ce n'est pas le cas pour la majorité des acquisitions : on estime, en effet, que 40% des filets, 45% de la verrerie de laboratoire, 95% des produits chimiques et 75% du matériel océanographique sont superflus.

53. Sur le plan financier, c'est au niveau des contributions de contrepartie, en espèces et en nature, que la situation est la moins satisfaisante. Aux termes du plan d'opérations, la CPS doit verser à l'ADPIPS (en espèces ou sous la forme de prestations) les fonds de contrepartie qu'elle reçoit des Gouvernement Membres. Ceux-ci contribuent en effet - généralement selon leurs possibilités - au budget annuel de la Commission qui répartit les fonds entre toutes ses activités. Or, il faut croire que l'ADPIPS est considérée comme une activité mineure, si l'on en juge en tout cas par les crédits qui lui sont affectés. La CPS n'a dépensé qu'une petite fraction des 410.000 dollars prévus au plan d'opérations, 45.000 dollars en espèces et 40.000 dollars en nature selon



le Directeur du projet. Il manque donc au budget de l'ADPIPS plus de 300.000 dollars dont la plus grande partie ne sera probablement jamais versée. Le Directeur du projet estime qu'en adressant de "vives représentations à la CPS", on pourrait récupérer environ 45.000 dollars. En raison sans doute de la modicité de son propre budget, celle-ci n'a pas osé demander aux Gouvernements Membres assez de fonds pour soutenir l'Agence des pêches. Ayant appris que nous devions nous rendre sur place, le Comité de planification de la Commission, à sa session d'avril 1972, a été saisi d'une recommandation émanant d'un sous-comité visant à faire inscrire au budget, pour aboutir à l'apurement des comptes entre l'Agence des pêches et la CPS, des prestations en espèces de 15.000 dollars en 1973, 20.000 dollars en 1974, et 25.000 en 1975.

54. Aux termes du plan d'opérations, la CPS devait fournir à l'ADPIPS un codirecteur en la personne de son spécialiste des pêches, et diverses prestations (personnel de secrétariat, service linguistique, transport, etc.). D'après les deux Directeurs du projet et d'autres observateurs, le codirecteur, jusqu'à l'expiration de son contrat en décembre dernier, n'a pas consacré plus de 10% de son temps aux activités de l'ADPIPS. Depuis son départ, le poste est vacant; l'examen des candidatures se poursuit et l'on espère qu'il aboutira sous peu. Le Secrétaire général de la CPS nous a promis que le prochain titulaire du poste consacrerait tout son temps à l'ADPIPS : puisse-t-il dire vrai.

55. Il faudrait d'ailleurs redéfinir les fonctions du codirecteur, qui sont plus, actuellement, celles d'un administrateur que d'un véritable cadre technique. En outre, la même personne ne peut être à la fois codirecteur de l'ADPIPS et spécialiste des pêches de la CPS. Il faudra donc choisir : ou bien avoir un codirecteur à plein temps ne dépendant pas de la CPS, ce qui ôterait à celle-ci un spécialiste des pêches, qu'elle veut probablement garder; ou bien recruter un adjoint au spécialiste de la CPS, et nommer l'un de ces deux agents codirecteur de l'ADPIPS, l'autre se consacrant aux activités de la CPS.

56. Les autres prestations que devait fournir la CPS sont elles aussi insuffisantes. La secrétaire, qui est excellente, aurait besoin d'être aidée pour les travaux de dactylographie, de traduction, etc. Qu'elle parte en congé ou tombe malade et personne n'est là pour la remplacer. Quant aux moyens de transport, ils brillent par leur absence : de temps en temps une camionnette est disponible. Le Directeur de l'ADPIPS est l'un des rares directeurs de projet de la FAO, sinon le seul, qui n'ait ni voiture officielle, ni chauffeur à sa disposition. Il doit non seulement se servir de sa voiture personnelle, mais faire lui-même toutes les démarches administratives, ce qui lui prend beaucoup de temps. Une semaine avant notre arrivée à Nouméa, la CPS avait promis de lui verser une indemnité pour l'utilisation de sa voiture à titre officiel. Reste à savoir si elle l'a fait. Il faut dire cependant que la CPS assure le transport entre Nouméa et l'aéroport et que son bureau de voyages rend de très grands services.

57. Comme il a déjà été noté, rares sont les pays et territoires de la région qui disposent de spécialistes des pêches compétents; le personnel de contrepartie mis à la disposition de l'Agence est donc réduit, et cet état de choses risque de se prolonger un certain temps encore. D'une façon générale, les territoires français et ceux qui sont administrés par les Etats-Unis sont bien dotés en personnel et en crédits; il en va de même pour le Papua-Nouvelle-Guinée; à Fidji, les crédits sont suffisants mais il y a pénurie d'agents qualifiés à tous les niveaux. D'ailleurs, la situation n'est guère brillante, un seul homme ayant le plus souvent presque tout à faire.

58. Il ne faut pas oublier cependant que la création des services des pêches dans les îles du Pacifique est chose récente. En 1970, il y en avait de fort actifs - malgré leurs faibles effectifs - dans la moitié des territoires de la zone d'action de l'ADPIPS : Samoa américaines, Guam, Territoire sous tutelle des îles du Pacifique, Polynésie française, Papua-Nouvelle-Guinée, îles Cook, Fidji, îles Gilbert et Ellice et Samoa-Occidental. Plusieurs d'entre eux venaient d'être organisés à point nommé pour bénéficier de l'aide de l'ADPIPS. D'autres ont été créés depuis cette date en Nouvelle-Calédonie (avec des ressources suffisantes) et aux îles Salomon, un autre est actuellement mis sur pied aux Nouvelles-Hébrides.

59. Deux territoires, peut-être trois, peuvent apporter à l'ADPIPS d'importantes contributions de contrepartie. Le Territoire sous tutelle des îles du Pacifique, administré par les Etats-Unis, pourrait disposer de 80.000 dollars provenant de diverses sources, à ajouter aux fonds de l'ADPIPS si le projet d'aquiculture de Koror (Palau) est approuvé. La Nouvelle-Calédonie, de son côté, a investi 113.000 dollars E.-U. en 1972 et contribue toujours au financement du Centre d'aquiculture de la Baie de St Vincent. L'ADPIPS a demandé un assistant de laboratoire à la CPS car le Centre sera opérationnel avant la fin de juin; si les fonds des Nations Unies et l'expert demandé sont disponibles, on peut commencer immédiatement ces activités pratiques de culture marine. Fidji, enfin, dispose de crédits pour sa participation au programme d'aquiculture mais n'a pas de personnel. Quant à la Polynésie française, le représentant du Gouvernement français nous a dit qu'elle a l'intention de consacrer aux pêches, pendant les trois années à venir, plus d'un million de dollars, dont une partie pourrait être utilisée au titre de contribution de contrepartie des projets de l'ADPIPS.

60. A la différence des programmes classiques de développement des pêches, l'ADPIPS, avec ses maigres ressources, est portée à bout de bras par un seul homme. Le plan d'opérations admet que les fonds disponibles ne permettent pas de recruter un personnel à plein temps et prévoit l'emploi de consultants temporaires. Une seule exception : le conseiller en construction de bateaux de pêche, qui a un contrat de deux ans.

Sept autres consultants ont accompli dans la région des missions de deux mois à huit mois et demi. Pour diverses raisons, les résultats n'ont pas été très satisfaisants. Le consultant à long terme constitue en fait le seul personnel technique du projet. Rien d'étonnant dans ces conditions, si l'ADPIPS n'a pu, comme d'autres projets, accomplir grand-chose. Rappelons encore que l'Agence ne dispose pas de personnel chargé d'expédier les tâches administratives courantes, sans parler des formalités fastidieuses imposées par la FAO et le PNUD; elle n'a ni chercheurs, ni patron de pêche, ni navire de recherche, ni laboratoire. En un mot, elle est impuissante.

61. Il y aurait lieu de réviser le plan d'opérations afin de fournir à l'ADPIPS un minimum de personnel et de consultants, de mieux définir son champ d'activités, de préciser ses rapports avec la CPS et enfin, ou bien d'obtenir des contributions de contrepartie, ou bien d'admettre que ces dernières ne seront pas versées, auquel cas il faudrait modifier le financement des Nations Unies. Or, mettre d'accord les signataires originaux et les trois nouveaux membres pour qu'ils modifient le plan d'opérations semble une gageure. Peut-être serait-il plus simple d'adopter une interprétation commune de ce document qui régirait ainsi toutes les activités.

62. Le fait que le siège de l'ADPIPS est à Nouméa, c'est-à-dire dans un territoire français, semble gêner, à tort selon nous, certains territoires anglophones. Si le siège avait été Suva (Fidji), seule autre possibilité, cela aurait sans doute indisposé les Français. Certes, il n'est peut-être pas rentable que le siège soit à Nouméa, éloignée des autres territoires et où tout est cher. Fidji, surnommée "le carrefour du Pacifique" occupe une position plus centrale. Néanmoins, le coût d'un voyage aller-retour par avion Nouméa-Suva (environ 175 dollars E.-U.) n'est pas très élevé et compte tenu des tarifs pratiqués dans le Pacifique. En outre, la proximité de la CPS et de ses installations - supérieures à ce que l'on peut trouver à Suva (salles de conférences, bibliothèque, etc.) - constitue un avantage. A tout prendre, il ne semble pas opportun de changer l'emplacement du siège maintenant. Reste à démontrer à certains territoires sceptiques que l'ADPIPS n'est pas "sous la domination des autorités françaises" de Nouméa.

63. Autre source de difficultés: l'existence d'autres projets du PNUD dans la zone d'action de l'ADPIPS, sans rapport avec celle-ci. Il s'agit du projet susmentionné de pêche au thon, à Fidji, et du patron de pêche détaché par l'Assistance technique pour la pêche à la bonite au Samoa-Occidental. Il est question d'entreprendre à Tonga et aux îles Cook des projets relevant de l'assistance technique à court terme. Aucun de ces projets n'est relié à l'ADPIPS et rien n'est prévu à ce propos. Il faudrait pouvoir remédier à cette situation assez délicate.

64. Après avoir passé en revue les difficultés énumérées ci-dessus avec le Directeur de projet, nous lui avons demandé quels autres problèmes il rencontrait. Il répondit ce qui suit : "Le principal obstacle, actuellement, réside dans l'impossibilité de mettre en oeuvre nos programme d'action, par suite de l'attitude du PNUD à Apia, qui va à l'encontre des décisions du Comité consultatif et de la FAO. A part cela, on peut citer l'absence de moyens de transport à Nouméa, l'impossibilité de répondre rapidement aux demandes émanant des territoires, la lenteur des communications entre les territoires insulaires et les institutions centrales de New York et de Rome, l'impossibilité d'administrer les fonds nécessaires sans se soumettre à des procédures longues et compliquées (il est à noter que les deux directeurs de projet ont dû utiliser des fonds personnels, le premier jusqu'à 3.000 dollars), le manque de moyens qui permettraient à l'ADPIPS de servir de centre d'information pour les territoires".

65. Quand un projet est aux prises avec tous les problèmes énumérés dans les paragraphes précédents, il devrait au moins bénéficier dès le début d'une direction efficace. C'est ce qui a manqué à l'ADPIPS. De l'avis unanime, le choix du premier directeur a été une grave erreur. Ce fonctionnaire modèle de la FAO, dévoué à sa tâche, d'une grande honnêteté, possède de nombreuses qualités mais est dépourvu du dynamisme requis pour donner l'impulsion nécessaire à ce genre de projet. Même si l'on admet que personne n'aurait pu se tirer parfaitement de cette situation impossible, on ne peut nier qu'un homme plus efficace aurait fait du meilleur travail. En l'occurrence, par cette nomination, on n'a rendu service ni au projet, ni à l'homme. Celui-ci s'est heurté à toutes sortes de problèmes, n'a eu que peu de collaboration de la CPS, a dû faire face à l'opposition directe de certains et même à des insultes personnelles d'autres. Il résista autant qu'il put et fit tout son possible pour arriver à quelque chose. Mais il apparaît que ni la FAO, ni le PNUD, ni la CPS ne se sont donné beaucoup de mal pour l'aider dans sa tâche difficile; peut-être même au contraire.

66. Désigné directeur de projet environ un an avant que l'ADPIPS commence ses activités, il a participé à la rédaction du plan d'opérations et organisé la première Session du Comité consultatif. Il s'est également occupé des travaux préparatoires à la seconde Session de ce Comité, mais fut muté à un autre poste deux mois avant sa réunion. Il eut juste le temps de mettre au courant son successeur désigné. Celui-ci peu après la Session d'octobre, fut confirmé dans ses fonctions.

67. Pendant près de trois mois, de décembre 1970 à mars 1971, le projet resta sans directeur, le titulaire étant en congé et ayant d'autres tâches à accomplir. On demanda alors à l'expert en construction de bateaux, qui venait d'être nommé, d'assurer par intérim la direction de l'ADPIPS, ce qui retarda de trois mois le début de son propre travail. Après le départ du premier directeur en août 1971, il y eut une autre interruption de plus de deux mois, au cours de laquelle ce fut un simple consultant temporaire qui fut désigné pour remplir ces fonctions. Dans la plupart des projets dotés du personnel et des codirecteurs nécessaires, de telles vacances ne sont pas très graves, mais dans le cas de l'ADPIPS, elles furent une source de difficultés.

68. Le premier directeur, bien qu'il eût quantité de choses à faire, dut s'occuper de tout ce qui concernait les sept consultants temporaires, ce qui était une tâche ardue. Au moins ne peut-on pas le tenir pour responsable des résultats médiocres de plusieurs de ces experts, car ce n'est pas lui qui les avait sélectionnés.

69. Les questions à étudier furent choisies avec soin. En principe les travaux des consultants auraient dû servir de base au programme futur de l'ADPIPS. Ce fut le cas du spécialiste des mollusques : non seulement, il fit du bon travail, mais avant de quitter chaque territoire, puis la région, il communiqua ses conclusions provisoires à tous les intéressés afin qu'ils puissent les exploiter. Les experts en tortues marines ont eux aussi fait oeuvre utile

70. Mais la majorité des autres n'ont rien laissé de tangible derrière eux, soit parce qu'ils n'avaient pas fait grand chose, soit parce qu'ils n'ont pas remis leurs rapports. Pour être exploitables, ceux-ci doivent en effet être disponibles rapidement, et non pas des mois après la fin des travaux. En l'occurrence, la seconde Session du Comité consultatif ne put se prononcer sur la plupart des rapports, car ils n'avaient pas été remis, alors que tous les experts - sauf un qui assistait à la réunion et fit un résumé oral - avaient terminé depuis longtemps leur travail sur le terrain.

71. Si, dans un système, les rapports arrivent au compte-gouttes avec des mois de retard, c'est que quelque chose ne va pas. Par exemple, le rapport "provisoire final" du meilleur consultant, qui termina son travail le 30 juin 1971 (après avoir remis des rapports de mission utilisables) et celui d'un autre spécialiste qui termina le 8 août 1971, arrivèrent tous deux au siège du projet au milieu du mois de mai 1972, alors que nous nous trouvions à Nouméa. Les autres rapports sont toujours attendus. On dit dans la région qu'ils n'ont jamais été écrits, qu'ils étaient trop mauvais pour être imprimés, ou que la FAO, à Rome, les a oubliés dans un tiroir. Bien que le retard ne soit pas imputable à l'ADPIPS, c'est à elle que l'on adresse les reproches.

72. L'ADPIPS n'a pas trouvé de solution satisfaisante pour favoriser l'échange d'informations et d'idées. Nous comprenons qu'il est difficile, en raison de l'insuffisance du personnel, de trouver le temps de publier des bulletins d'information. Néanmoins, ce genre d'activité mériterait qu'on lui accorde plus d'intérêt. Les deux principales doléances des territoires éloignés sont : "Nous n'avons jamais de nouvelles de l'ADPIPS", et "le Directeur de projet ne vient jamais nous voir". A ce dernier problème, il est impossible de remédier en raison du temps que prennent les voyages. En outre, quand le directeur est en déplacement, toutes les activités s'arrêtent, et l'on se plaint alors que "le Directeur n'est jamais à son bureau pour répondre à la correspondance". Si un codirecteur est nommé, on pourra améliorer quelque peu cette situation.

73. Ni le premier, ni l'actuel directeur de projet n'ont manifesté grand empressement pour créer un service d'information régulier. Le premier n'a publié que deux Lettres d'information, au demeurant excellentes. Le précédent codirecteur avait créé une rubrique fort instructive intitulée "Nouvelles des îles". Pour une raison inconnue, ses demandes fréquentes d'articles nouveaux aux spécialistes des pêches sont restées sans écho. Chacun demandait continuellement plus de renseignements mais mettait mauvaise grâce à apporter sa contribution.

74. L'actuel directeur a publié deux Lettres d'information des plus complètes, la seconde immédiatement après notre séjour à Nouméa.

75. L'ADPIPS devrait faire tout son possible pour publier une Lettre d'information mensuelle, fut-elle modeste; il n'est pas nécessaire en effet d'attendre qu'il y ait matière à écrire un livre. On éviterait au moins ainsi des réflexions telles que : "Oh, l'ADPIPS est encore en vie! Nous n'en avons pas entendu parler depuis des mois".

76. Lorsque le Comité consultatif s'est réuni pour la seconde fois en octobre 1971, les critiques de l'ADPIPS allaient déjà bon train. Les membres du Comité firent donc des efforts particuliers pour arriver à un résultat positif. Tous les territoires réellement intéressés au projet, sauf un, étaient représentés - îles Cook, Fidji, colonie des îles Gilbert et Ellice, Nouvelle-Calédonie, Nouvelles-Hébrides, Papua-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Samoa américaines, Samoa-Occidentale, Territoire sous tutelle des îles du Pacifique (Etats-Unis d'Amérique) et Tonga, ainsi que la FAO (Rome), le PNUD (Apia) et la CPS. Le rapport du Comité contient toutes les recommandations approuvées pendant la session.

77. Le Comité consultatif a examiné le futur programme de travail de deux points de vue : ce que l'ADPIPS pourrait réellement faire si elle avait des fonds suffisants et ce qu'elle devrait faire avec ceux qui sont actuellement disponibles. L'étude du rapport officiel ne donne pas vraiment d'indications sur les priorités recommandées, aucun ordre n'ayant été fixé pour les activités proposées. Le communiqué de presse (qui n'est plus disponible) indiquait néanmoins la liste suivante :

1. Création d'un centre d'aquiculture en Nouvelle-Calédonie
2. Création d'un centre d'océculture à Palau (Koror)
3. Construction de bateaux
4. Culture des crevettes d'eau douce à Tahiti
5. Pêche dans les mangroves et deltas
6. Projet relatif à la bêche-de-mer
7. Projet relatif aux tortues marines
8. Projet relatif aux poissons d'appât
9. Bourses pour stages d'étude.

78. Lors d'une réunion du Comité, on vota pour établir un ordre de priorité. En tête de liste vint le projet relatif à la bêche-de-mer, en seconde position les projets relatifs à la construction de bateaux, à l'océculture à Palau et aux bourses d'étude, puis la culture de la crevette à Tahiti, enfin l'aquiculture en Nouvelle-Calédonie et le projet relatif aux poissons d'appât. Les deux autres projets ne furent pas classés.

79. La correspondance de l'ADPIPS révèle qu'il y avait deux listes de priorités : tant que l'Agence ne pouvait guère espérer obtenir des crédits supplémentaires, on poursuivrait les projets relatifs à la construction de bateaux, à la bêche-de-mer, à la pêche dans les mangroves et aux tortues marines (dans cet ordre); au cas où des fonds supplémentaires deviendraient disponibles, on entreprendrait les projets suivants : aquiculture en Nouvelle-Calédonie, océculture à Palau, culture des crevettes à Tahiti, poissons d'appât et bourses de stage, les trois premiers exigeant des crédits fort élevés.

80. Ayant été avisé par le Représentant du PNUD qu'il n'y aurait pas de crédits supplémentaires, le Comité consultatif dut prendre une décision difficile : les projets les plus susceptibles de donner des résultats coûtant trop cher, il lui fallut recommander un programme plus modeste.

81. Pour compliquer encore la situation, certains membres du Comité dirent que le Directeur de projet désigné ainsi que les délégations française et américaine avaient exercé sur eux des pressions injustifiables pour qu'ils votent en faveur des grands projets situés dans les territoires français et américain. Toute cette confusion finit par réduire à néant le sérieux apporté par les membres du Comité à l'examen de la situation.

82. Le coût relativement élevé de plusieurs projets proposés suffit à effrayer chacun, compte tenu notamment des crédits limités qui seront dégagés par le PNUD. Même répartis sur plusieurs années, 100.000 dollars pour un sous-projet représentent une somme coquette. Malgré l'emballement suscité par ces projets et les sombres avertissements concernant la pénurie de fonds, le chiffre ne semble pas devoir diminuer. Convaincu qu'il serait plus utile de retenir quelques-unes de ces propositions que de gaspiller l'argent à de petites tâches, nous avons demandé au Directeur du projet de refaire ses calculs et de fournir une estimation raisonnable en tenant compte de l'exiguïté du budget. Ce qu'il fit, mais le coût reste élevé, comme le montre l'Annexe IV.

83. Malgré tous ses problèmes et les critiques dont elle fait l'objet, l'ADPIPS bénéficie généralement du soutien des Gouvernements Membres, qui sont pour la plupart favorables à la poursuite du projet. Nous indiquons ci-après les opinions des différentes parties recueillies directement ou formulées par télégramme:

Samoa américaines - Déçues par l'ADPIPS et peu enthousiastes à l'égard des projets d'aquiculture proposés.

Samoa-Occidental - Egalement déçu par l'ADPIPS. Opposé aux projets d'aquiculture.

Tonga - N'a rien à inscrire à l'actif de l'ADPIPS. Opposé aux projets d'aquiculture.

Iles Cook - Soutiennent l'ADPIPS, mais sont opposées aux projets d'aquiculture. Cette opposition tient peut-être au fait que les Nations Unies ont rejeté la demande de financement d'un projet qui avait démarré mais dut être abandonné (projet de l'"Oceanic Institute").

Fidji - A beaucoup critiqué l'ADPIPS, puis en est venue à une attitude moins sévère et souhaiterait participer aux activités entreprises dans l'archipel.



La Colonie des îles Gilbert et Ellice,

Le Protectorat des îles Salomon,

Le Condominium des Nouvelles-Hébrides,

Le Papua-Nouvelle-Guinée,

La Nouvelle-Calédonie,

Les îles Wallis et Futuna, et

La Polynésie française

sont très favorables à l'ADPIPS et aux programmes d'aquiculture proposés.

Territoire sous tutelle des îles du Pacifique - Avis non sollicité.

Cependant, le représentant du Territoire se prononça fermement, à la deuxième Session du Comité consultatif, en faveur du programme d'aquiculture; on peut considérer qu'il s'agit là d'une prise de position en faveur de l'ADPIPS.

CPS - Très favorable à l'ADPIPS et à son programme

FAO/Rome - Le représentant de la FAO à la deuxième Session du Comité consultatif a apporté son soutien au programme proposé. La FAO a approuvé la nomination d'experts pour lancer les projets d'aquiculture.

PNUF/Apia - Sceptique quant à l'intérêt que présente l'ADPIPS et son programme, ainsi qu'il a été indiqué plus haut.

#### OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS

84. Avant de formuler nos recommandations, nous tenons à présenter nos observations et conclusions.

85. Bien que la pêche lagunaire et extra-récifale fournisse l'essentiel des protéines animales consommées dans la région, elle reste le plus souvent une activité de subsistance, sauf au voisinage de quelques grandes villes. Jadis les insulaires s'adonnaient beaucoup à la pêche mais ils durent y renoncer pour travailler dans les premières cocoteraies. Aujourd'hui, il est plus facile d'acheter du maquereau, du thon et du boeuf en conserve que d'aller pêcher.

86. Il y a pourtant dans les îles une très forte demande de produits de la mer. Non seulement, les gens achètent du poisson importé congelé mais ils se précipitent sur le poisson frais dès qu'il arrive au marché. Si l'on veut développer la pêche commerciale, même à petite échelle, il faut trouver le moyen de stimuler la population locale et de financer les bateaux et le matériel nécessaires.

87. Dans certaines îles il est plus rémunérateur de travailler à terre qu'en mer. Ainsi, en Nouvelle-Calédonie, où le nickel a apporté la prospérité, la pêche n'est pratiquée que comme sport. Il n'y a pas de problème de l'emploi. D'autres îles, au contraire, connaissent le chômage, et l'on s'efforce d'intéresser les habitants à la pêche. Ailleurs, en raison de la politique sociale du gouvernement, la population n'a pas vraiment besoin de se soucier du lendemain. Néanmoins, un petit projet-pilote de l'administration territoriale des Samoa américaines a montré qu'en payant un bon prix pour les grosses pièces on incite les individus à aller pêcher.

88. Dans les îles habitées, il existe plusieurs marchés potentiels :

- a) le marché local (villes et villages)
- b) le marché touristique, qui est en expansion, les hôtels étant obligés d'importer la plus grande partie de leurs fruits de mer.
- c) les marchés d'exportation. Les produits chers tels que la langouste, la crevette, l'huître, le thon, la bêche-de-mer et l'huître perlière devraient trouver de bons débouchés à l'étranger.

89. Le développement des pêches peut apporter divers avantages économiques et sociaux :

- a) En procurant des emplois. Dans certaines îles, le chômage ou le sous-emploi constituent en effet un grave problème. Lorsque ce n'est pas le cas, le développement des pêches peut attirer les habitants d'autres îles. C'est ainsi qu'on trouve en Nouvelle-Calédonie quelques bateaux tahitiens.
- b) En réduisant les migrations excessives vers les villes. En certains endroits les individus vont en ville chercher un emploi qui n'existe pas. Il serait utile de leur permettre de gagner de l'argent grâce à la pêche.
- c) En mettant fin à l'actuelle carence du régime alimentaire en protéines animales.
- d) En se substituant aux importations, ce qui favorise le commerce. Actuellement, en effet, l'importation de produits de la mer pour les insulaires et les touristes cause une véritable hémorragie de devises.
- e) En développant le commerce grâce à l'exportation de matières premières et de produits de la mer.

90. Un projet des Nations Unies - projet régional, comme le demande la majorité des territoires insulaires - pourrait sans doute répondre à ces besoins que l'ADPIPS, sous sa forme actuelle, n'est pas à même de satisfaire. La première phase (étude de faisabilité qui a consisté à déterminer les domaines offrant les meilleures chances d'augmenter la production halieutique) est terminée. Si le PNUD, la FAO et la CPS fournissent à l'Agence les crédits et l'appui nécessaires, elle pourra devenir efficace. Dans le cas contraire, mieux vaudrait mettre un terme à ses activités à la date prévue. Comme nous l'avons dit : "Il faut soit doubler l'effort, soit abandonner le projet".

91. Aucun principe sacro-saint n'oblige à conserver à l'ADPIPS sa forme actuelle. Bien que les territoires semblent préférer un projet régional, on pourrait en effet sans doute avoir plusieurs projets coordonnés au niveau régional.

92. Dans le cadre d'un projet des Nations Unies, il n'existe que trois façons d'accroître dans d'importantes proportions la production halieutique des îles:

- a) Développer la pêche dans les mangroves et les deltas. Cela devrait être surtout faisable en Mélanésie, mais n'est guère possible en Polynésie et en Micronésie.
- b) Développer la culture (ou l'élevage) des poissons, mollusques, crustacés et tortues, et cela dans l'ensemble de la région.
- c) Développer la pêche côtière dans la zone située immédiatement au-delà des récifs, et cela dans l'ensemble de la région.

93. L'ADPIPS, au départ, devait s'occuper de pêche récifale et lagunaire. En fait, on peut négliger les lagons malgré la croyance très répandue - mais erronée - selon laquelle on pourrait en tirer plus de poisson. D'une façon générale, les lagons se divisent en deux grandes catégories :

- a) Les lagons riches en poissons et mollusques et où les pêcheurs locaux pourraient, s'ils le voulaient, augmenter leurs prises. Il suffirait que les spécialistes locaux des pêches les motivent et leur enseignent de nouvelles techniques. De petits projets d'Assistance technique pourraient être utiles dans certains cas.
- b) Les lagons situés à proximité des centres de peuplement - ce sont les plus nombreux - qui font l'objet d'une exploitation excessive. Là, plutôt que d'introduire de nouvelles techniques de pêche, il faudrait expliquer, si possible, des mesures de conservation.

94. Le développement des pêches dans les lagons présente un autre inconvénient : dans beaucoup d'îles, de nombreuses espèces de poissons provoquent en effet des intoxications (ichtyosarcotoxisme) souvent mortelles. Ce phénomène est mal connu et devrait être étudié plus avant, encore que de tels travaux ne soient pas, en principe, du ressort de l'ADPIPS. Quoi qu'il en soit, il serait malavisé de favoriser une activité qui risque d'entraîner des empoisonnements mortels. On n'observe cette toxicité (ou ciguatera) que dans les parties des lagons les plus proches des récifs. On ne trouve de poissons toxiques ni en haute mer, ni dans les mangroves ou les zones se prêtant à l'aquiculture.

95. Quelle que soit la forme future de l'ADPIPS, il faudrait faire en sorte que chaque sous-projet, où qu'il soit situé, puisse bénéficier au plus grand nombre possible d'archipels. En d'autres termes, tous devraient pouvoir servir à des fins de démonstration. Les agents des services des pêches, les pêcheurs, et les futurs aquiculteurs y viendraient en qualité d'observateurs et de stagiaires, puis retourneraient dans leurs îles accompagnés de spécialistes qui les aideraient à mettre en place des projets productifs. Il faudrait aussi prévoir dans chaque cas un programme de bourses. Un tel système exigerait - cela va sans dire - d'importantes contributions de contrepartie et de nombreuses activités complémentaires.

96. Il est nécessaire que des décisions de principe soient prises à un très haut niveau sur un certain nombre de points qui sont les suivants

- a) Faut-il prolonger l'existence de l'ADPIPS en tant que projet régional de développement des pêches, fractionner ce dernier en projets sectoriels distincts relevant d'un coordonnateur régional ou fermer l'Agence ?
- b) Si l'Agence reste en fonction ou si l'on met en place un projet qui en assure la relève, il conviendra de préciser ses relations avec :
  - i) la CPS, notamment en ce qui concerne le montant des contributions de contrepartie,
  - ii) le Bureau régional du PNUD à Apia,
  - iii) les autres projets des Nations Unies intéressant les pêches dans la région.
- c) Le rôle de l'ADPIPS doit-il s'étendre à tous les territoires membres ou seulement à ceux dits "pauvres" ? Le problème se pose particulièrement pour les territoires américains et français.

- d) L'interprétation du plan d'opérations en ce qui concerne le champ des activités de l'ADPIPS.
- i) Est-il limité aux eaux situées à l'intérieur du récif - lagons, deltas, mangroves ?
  - ii) Comprend-il les eaux côtières situées juste au-delà des récifs ?
  - iii) Comprend-il les zones de pêche pélagique.

#### RECOMMANDATIONS

97. Nous présentons ci-après nos recommandations sous trois rubriques : principes gouvernant l'ADPIPS; programme recommandé; amélioration du fonctionnement de l'Agence.

#### A. PRINCIPES GOUVERNANT L'ADPIPS

98. Nous avons sur ce point à formuler les recommandations suivantes.

99. L'existence de l'ADPIPS devrait être prolongée, car elle peut remplir un rôle dont le besoin se fait réellement sentir à plusieurs plans : économique, sociologique et politique. Le problème de la structure de l'Agence n'est pas essentiel. Cependant, si on envisage plusieurs projets sectoriels, il faut prévoir un système de coordination efficace pour ne pas faire deux fois la même chose et éviter que règne la confusion.

100. L'ADPIPS devrait être un projet de développement. Il faudrait par conséquent lui fournir des fonds supplémentaires. Pour remplir sa tâche, même dans des conditions d'austérité financière, il lui faudrait des ressources au moins trois fois supérieures à celles dont elle dispose actuellement.

101. Il faudrait revoir les rapports de l'ADPIPS avec la CPS, notamment en ce qui concerne le montant des contributions de contrepartie. Si la CPS n'est pas en mesure de remplir ses obligations, peut-être pourra-t-on faire quelques concessions. Cette question a fait l'objet de nombreux débats et a causé beaucoup de retard lors des négociations qui ont précédé la signature du plan d'opérations.

102. Bien que la région du Pacifique occidental ne coïncide pas avec la zone d'action de l'ADPIPS, c'est le PNUD à Apia, qui est responsable du fonctionnement de l'Agence. Cette situation ambiguë demande à être éclaircie.

103. Il faudrait assurer une liaison ou une coordination entre l'ADPIPS et les autres projets de pêche des Nations Unies dans la région.

104. La zone d'action de l'ADPIPS doit être déterminée en fonction du principe suivant : l'Agence doit faire le travail le plus utile possible pour le plus grand nombre possible. En d'autres termes, les projets devraient être implantés dans des endroits où existent un environnement et une infrastructure appropriés. Au cas où, dans un territoire dit "riche", un sous-projet serait conçu au profit d'autres îles également, la mission recommande que le Comité consultatif applique ces critères. Elle recommande aussi que, lorsqu'un territoire a été choisi en fonction desdits critères, il ne soit pas tenu compte de son appartenance politique.

105. Pour être une institution du développement à part entière, l'ADPIPS doit être autorisée à exercer ses activités dans toutes les eaux côtières situées en deça et au-delà du récif, partout où les opérations des pêcheurs de l'endroit peuvent présenter un intérêt pour l'économie locale. Les zones de pêche pélagiques exploitées essentiellement par des pêcheurs étrangers pour le compte de sociétés étrangères, ne relèvent pas de l'ADPIPS, ces sociétés pouvant effectuer leurs propres recherches.

106. Quant à savoir si les projets des Nations Unies doivent privilégier telle ou telle catégorie de pêche, nous pensons qu'en ce qui concerne l'ADPIPS, l'objectif devrait être le développement de l'économie locale. Peu importe que les poissons pris par les pêcheurs locaux soient destinés à la consommation vivrière, au troc, à la vente, à la réduction ou à la suppression des importations ou à la consommation des touristes.

#### B. PROGRAMME RECOMMANDE

107. Il est recommandé que l'ADPIPS fasse converger ses efforts sur les trois grandes catégories d'actions suivantes :

- a) essais de culture de mollusques, crustacés, poissons et tortues;
- b) études et démonstrations expérimentales de pêche dans les deltas et les mangroves;
- c) études et démonstrations expérimentales de pêche dans les eaux côtières au-delà du récif extérieur jusqu'à une distance accessible aux embarcations locales effectuant des sorties d'une journée.

108. En outre, il faudrait mener à bonne fin dans les plus brefs délais le petit sous-projet sur la bêche-de-mer, et poursuivre le programme de marquage des tortues.

109. Le programme d'action proposé ci-après pour l'ADPIPS a été conçu pour remettre le projet sur pied et obtenir des résultats substantiels dans un minimum de temps. Il reflète fidèlement notre conclusion selon laquelle l'ADPIPS devrait se concentrer sur quelques activités importantes plutôt que d'essayer de tout faire. Nous recommandons que l'Agence fasse converger ses efforts sur les trois catégories d'action qui, pendant l'étude de faisabilité de phase 1, ont semblé offrir les meilleures perspectives de production.

110. Tous les projets devraient être avant tout des projets de démonstration, qui auraient une portée dépassant le niveau local. Les bourses dont il est question ne sont pas destinées à des études théoriques, mais devraient permettre aux agents des services des pêches, aux aquiculteurs et aux pêcheurs de se rendre dans les zones expérimentales pilotes à des fins d'observation et de formation.

111. Nous portons la seule responsabilité du programme proposé, qui a été élaboré avec de nombreuses personnes de la zone du projet et amélioré au cours de discussions avec le directeur de l'ADPIPS. Les détails, notamment les estimations des dépenses, ont été arrêtés avec l'aide du directeur du projet et la FAO à Rome. (Voir Annexe IV).

112. Chacun des trois sous-projets proposés a été examiné de trois points de vue :

- a) Programme réalisable avec les fonds actuellement disponibles d'ici la fin prévue en juin 1973.
- b) Travaux à effectuer pendant la même période si l'on dispose de crédits supplémentaires.
- c) Programme élargi dans l'avenir, après la date d'expiration prévue de l'ADPIPS.

113. Dans chaque cas, il s'agit de tirer le meilleur parti des fonds qui sont ou seront disponibles. Si l'on ne peut obtenir tous les crédits supplémentaires, certains au moins des travaux effectués dans les hypothèses a) ou b) donneront des résultats. De même, les trois sous-projets (aquiculture, pêche dans les mangroves et pêche au-delà des récifs) seront distincts de sorte que, si l'on ne peut financer les trois, l'un au moins sera productif. Il serait toutefois éminemment souhaitable de trouver des crédits pour l'ensemble du programme.

114. Nous recommandons de lancer immédiatement, avec les fonds actuellement disponibles, une expérience pilote de culture des mollusques, poissons et crustacés, d'une part à la Baie de St Vincent (Nouvelle-Calédonie), d'autre part à la Baie des Isles (Fidji). Il ne faut évidemment entreprendre des activités de culture (ou d'élevage) que dans des environnements appropriés et lorsque l'on est sûr de disposer de la participation de contrepartie et de l'infrastructure nécessaires. Les quatre endroits choisis par le Comité consultatif remplissent ces conditions : il s'agit de la Nouvelle-Calédonie, de Fidji, de Palau et de Tahiti. Il est recommandé de réaliser des projets à double vocation dans la Baie de St Vincent (Nouvelle-Calédonie) et la Baie des Isles (Fidji), et de leur consacrer des fonds suffisants pour les mener à bien. Palau et Tahiti présentent sans doute des conditions également favorables, mais une seule expérience suffit pour commencer. D'ailleurs Palau est si éloignée des autres îles qu'il reviendrait trop cher d'y envoyer des stagiaires. En outre, il y a là suffisamment d'huîtres naturelles pour faire face à la demande locale et aux besoins des touristes. Les conditions météorologiques de Palau étant différentes de celles de la Nouvelle-Calédonie, il serait certes souhaitable d'y implanter un projet, mais celui-ci peut être différé. Dès que les projets d'aquiculture polyvalente de Nouvelle-Calédonie et de Fidji seront bien avancés, on pourra envisager un projet d'élevage de la crevette d'eau douce (Macrobrachium) à Tahiti.

115. L'administration de la Nouvelle-Calédonie a déjà engagé plus de 100.000 dollars dans le projet de la Baie de St Vincent. On y construit des pompes et des installations de contrôle qui pourront fonctionner dès juin 1972. Un spécialiste de la culture des crustacés travaille sur place. Dans une partie du bassin, on élèvera des huîtres de palétuviers locales ainsi que des moules des Philippines et de Nouvelle-Zélande, dans l'autre des poissons - principalement des mullets et des pénéidés. Les jeunes mullets et plusieurs espèces de crevettes offrant des perspectives intéressantes abondent dans la Baie et peuvent facilement être capturés. A Fidji, les essais d'ostréiculture en cours ont donné de très bons résultats. Dans les deux cas, l'ADPIPS devrait principalement fournir des experts internationaux en pisciculture et en malacoculture et octroyer des bourses de formation.

116. D'autres pays et territoires, notamment les îles Salomon britanniques, les Nouvelles-Hébrides, le Papua-Nouvelle-Guinée, les îles Gilbert, les Samoa et les îles Cook, pourraient bénéficier des projets pilotes et lancer de petits projets productifs. En Nouvelle-Calédonie et à Fidji, les contributions de contrepartie continueront vraisemblablement d'être versées et les pays qui ont déjà manifesté leur intérêt pourront, de leur côté, entreprendre les activités complémentaires requises.



117. Pour les projets d'aquiculture de Nouvelle-Calédonie et de Fidji, nous proposons les dépenses suivantes :

	HYPOTHESE I Fonds disponibles jusqu'en juillet 1973	HYPOTHESE II Fonds supplémen- taires jusqu'en juillet 1973	HYPOTHESE III Fonds supplémen- taires après juillet 1973
Experts	24 mois	-	36 mois
Matériel, etc ...	35.000 dollars	-	35.000 dollars
Bourses de formation	17.000 dollars	-	20.000 dollars
Hébergement des stagiaires	-	20.000 dollars	-

118. En sursoyant à l'engagement des sous-projets de Koror (Palau) et Tahiti (crevettes d'eau douce ou Macrobrachium), on n'aurait à faire des dépenses qu'après juillet 1973. Dans l'hypothèse III, les coûts estimatifs sont les suivants :

Palau : 18 mois d'experts et 20.000 dollars de matériel

Tahiti : 12 mois d'experts et 60.000 dollars de matériel

Dans les deux cas, il faudra prévoir quelques dépenses afférentes aux stagiaires. Les résultats obtenus dans le cadre de l'expérience pilote de Palau pourront être utiles aux îles ayant un milieu comparable (îles de la Micronésie, et proches de la Nouvelle-Guinée en particulier). De même, les travaux effectués à Tahiti pourront être entrepris dans de nombreuses îles de la Polynésie française, aux Samoa, dans les Gilbert et en Mélanésie.

119. Ces deux sous-projets devraient donner des résultats utiles dans les deux ans suivant leur mise en oeuvre. En supposant que les différents gouvernements arrivent à lancer des projets productifs, il faut compter une autre année pour que le marché soit approvisionné en produits de la mer. Il existe déjà dans les îles habitées une forte demande d'huîtres, qui est presque entièrement satisfaite par des importations d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Le marché potentiel des moules est lui aussi important. Les crevettes pénéidés seront surtout exportées, encore que les hôtels constitueraient un excellent débouché local. Le mullet, très demandé, pourra être écoulé sans difficulté. Il serait intéressant par la suite, de faire l'élevage expérimental des poissons d'appât. Jusqu'à présent, la rareté du poisson d'appât approprié a été un obstacle au développement de la pêche au thon pélagique autour de la plupart des îles. Dans certains territoires, tels que les îles Gilbert et Ellice, l'élevage des poissons d'appât vient en tête de liste des priorités.

120. Nous proposons également de lancer avec les fonds actuellement disponibles un projet de développement de la pêche dans les mangroves. Les deltas et mangroves de Mélanésie, ainsi qu'un certain nombre d'endroits en Polynésie constituent un potentiel considérable de poissons, crevettes et crabes, qui est à peine exploité. A Fidji, le Delta de la Rewa fournit près de la moitié des produits de la mer vendus à Suva, mais les grandes mangroves situées au nord des deux îles principales ne font l'objet d'aucune exploitation. Pourtant, avec un minimum d'investissements, on pourrait obtenir de ces zones au moins trois fois plus de poissons qu'on n'en trouve actuellement sur le marché. Il en va de même aux îles Salomon, aux Nouvelles-Hébrides, en Nouvelle-Calédonie, ainsi qu'en Papua-Nouvelle-Guinée, où les mangroves offrent des ressources illimitées. Il suffirait pour mettre en valeur ces virtualités de faire quelques études et démonstrations, et de construire de petits bateaux.

121. Ce projet de pêche dans les mangroves pourrait être réalisé en deux étapes avec l'aide de deux équipes; l'une, chargée des enquêtes se déplacerait à travers la Mélanésie pour déterminer le potentiel des différentes îles, l'autre chargée de la démonstration, s'intéresserait aux zones désignées comme étant les plus productives. On n'aurait donc pas à faire deux fois les mêmes dépenses. Ce projet devrait, comparativement, donner de meilleurs résultats que les autres, et la production de poissons augmenter sensiblement en quelques mois. Son seul inconvénient est qu'il ne porte que sur la Mélanésie, du fait qu'il y a peu de grandes mangroves en Micronésie ou en Polynésie. Les dépenses couvriraient essentiellement les services d'experts (biologiste et patron de pêche); la principale contribution de contrepartie consisterait en petits bateaux de pêche locaux.

122. Les dépenses estimatives afférentes au projet de pêche dans les mangroves sont les suivantes :

	HYPOTHESE I Fonds disponibles jusqu'en juillet 1973	HYPOTHESE II Fonds supplémen- taires jusqu'en juillet 1973	HYPOTHESE III Fonds supplémen- taires après juillet 1973
Experts	6 mois	6 mois	6 mois
Matériel, etc...	2.000 dollars	6.000 dollars	6.000 dollars
Bourses de formation	-	10.000 dollars	10.000 dollars

123. Le troisième sous-projet que nous proposons est de développer la pêche côtière et dans la zone située au-delà du récif. Dans cette zone, la pêche avec de petites embarcations et un matériel très simple peut être extrêmement productive. Le projet comprend trois étapes :

- a) Une étude et un programme de démonstration modestes portant sur la pêche de fond à la palangre verticale, juste à l'extérieur du récif. Il faudrait pour cela deux équipes itinérantes se déplaçant d'un archipel à l'autre, l'une pour faire les études, l'autre les démonstrations. Il serait sans doute plus efficace d'affréter un bateau avec un équipage et le matériel voulu, mais nous proposons de n'utiliser que des embarcations locales afin d'encourager la participation des territoires. Ce projet intéresserait tous les archipels de la zone d'action de l'ADPIPS, mais on ne pourrait faire des travaux sur le terrain que dans un nombre relativement réduit d'îles "typiques". On devrait obtenir rapidement des résultats sous forme d'une augmentation de la production de poissons (dorades, loches, carangues, etc.).
- b) Une étude et un programme de démonstration identiques en ce qui concerne la pêche en surface de bonites et d'autres poissons se rassemblant en bancs. Il faudrait apprendre aux pêcheurs locaux à utiliser le leurre de nacre (méthode dite "tahitienne"). On pourrait envoyer des stagiaires dans les îles où l'on pratique la pêche ou, inversement, faire venir des pêcheurs expérimentés dans celles où on ne la pratique pas. La bonite, que l'on trouve en abondance à proximité de presque toutes les îles de la zone d'action de l'ADPIPS, se vend facilement sur les marchés locaux. Ce sous-projet pourrait bénéficier à tous les archipels.
- c) Utilisation des services de l'expert en charpenterie de marine pour établir les plans d'embarcations utilisables pour la pêche au-delà du récif. Il devra se consacrer uniquement à cette tâche.

124. Dans les projets de pêche au-delà du récif, nous recommandons d'utiliser de petites embarcations et un matériel très simple. Dans la mesure du possible, les pêcheurs locaux devraient être employés comme instructeurs. On pourrait s'inspirer de ce qui est fait actuellement aux Samoa (américaines et occidentales) et y envoyer des pêcheurs en stage. Ce projet devrait démarrer en Polynésie pour être ensuite étendu à la Mélanésie. Ce sera le seul à être exécuté en Polynésie et en Mélanésie, le projet de pêche dans les mangroves devant se dérouler essentiellement en Mélanésie.

125. Pour le projet de développement des pêches au-delà du récif, nous proposons les budgets suivants :

	HYPOTHESE I	HYPOTHESE II	HYPOTHESE III
	Fonds disponibles jusqu'en juillet 1973	Fonds supplémentaires jusqu'en juillet 1973	Fonds supplémentaires après juillet 1973
Expert en charpenterie de marine	2 mois	7 mois	12 mois
Spécialiste des pêches	-	12 mois	6 mois
Matériel, etc.	-	35.000 dollars	12.500 dollars
Bourses de stage	-	10.000 dollars	20.000 dollars

126. Il faudrait mener à bonne fin le petit sous-projet relatif à la bêche-de-mer, le rapport le concernant étant très demandé. La CPS s'est engagée à financer la publication du manuel (5.000 dollars). Les îles espèrent tirer des revenus de l'exploitation de grandes quantités d'holothuries. Le rapport devrait beaucoup insister sur la nécessité d'appliquer des mesures de conservation et de n'autoriser la pêche de l'holothurie qu'à petite échelle, et sous un contrôle très strict. Parlant de la bêche-de-mer, un expert auprès de l'Administration de la Nouvelle-Calédonie résume ainsi la situation mondiale : "Deux années suffisent pour épuiser les réserves; il faut vingt ans pour les reconstituer".

127. Le petit projet de baguage des tortues devrait être poursuivi. La CPS a proposé de fournir les fonds nécessaires (principalement pour l'achat des bagues) jusqu'en juillet 1973 (2.700 dollars). Après cette date, on aura encore besoin d'environ 3.000 dollars.

#### C. AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DE L'ADPIPS

128. Nous espérons que les recommandations suivantes contribueront à améliorer le fonctionnement de l'Agence.

- a) La FAO doit choisir avec plus de soin ses consultants temporaires. Mieux vaut se passer d'expert qu'en avoir un mauvais.
- b) Il faut trouver un moyen d'obliger les experts à présenter un rapport exploitable dans un bref délai après avoir terminé leur travail même si l'on doit pour cela ne pas leur verser leurs honoraires tant qu'ils n'auront pas présenté ledit rapport.
- c) La FAO est instamment priée d'accélérer la préparation et la diffusion de tous les rapports. Ceux qui arrivent trop tard sont inutiles.
- d) La FAO et le PNUD doivent prendre des mesures pour que tous les rapports spéciaux soient communiqués sans délai à l'ADPIPS, aux Gouvernements intéressés, ainsi qu'aux consultants et aux membres des missions auteurs de ces rapports.
- e) La FAO devrait soit affecter à l'ADPIPS un agent d'administration, soit réduire la multitude des tâches routinières et formalités fastidieuses auxquelles est astreint le Directeur de projet. Elles lui font perdre du temps et, d'une façon générale, freinent toutes les opérations. Il faut se rendre compte que le Directeur de projet doit tout faire, pratiquement à l'écart des voies de communication normales, et qu'en conséquence, on peut se montrer moins exigeant sur ce plan.

129. L'ADPIPS devrait être tenue de publier une Lettre d'information tous les mois, quelle que soit sa longueur. Cela paraît essentiel.

APPENDICE IMANDAT DE LA MISSION CONSULTATIVE CHARGÉE D'ÉVALUER  
LES PROGRES DU PROJET DU PNUD RAS/69/102 -AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DES PÊCHES DANS LES ÎLES DU PACIFIQUE SUD

1. Pour étudier les possibilités d'une assistance supplémentaire du PNUD au titre du développement des pêches dans le Pacifique Sud, le Directeur du Programme des Nations Unies pour le développement envoie une mission consultative dans les îles du Pacifique Sud aux fins d'établir un bilan du projet actuel.
2. La mission se compose d'un seul membre, M. R.S. Croker, consultant du Directeur.
3. M. Croker se rendra au siège du PNUD le 11 avril pour y recevoir ses instructions et quittera la Californie pour le Pacifique Sud vers le 19 avril. Il passera par Honolulu où il s'entretiendra pendant une journée avec les spécialistes des pêches d'Hawaï qui connaissent cette région. Sa première escale dans le Pacifique Sud sera Apia (Samoa-Occidental), où M. W.B. Hussey, Représentant régional du PNUD dans le Pacifique Sud lui donnera un complément d'informations. Il se rendra ensuite au siège de l'ADPIPS, à Nouméa, et ira voir certains projets, en se conformant aux recommandations de M. Hussey et du Directeur de l'ADPIPS. Cela fait, il aura à nouveau des consultations avec M. Hussey et regagnera si possible le siège du PNUD à New York en passant par Rome afin de faire connaître ses conclusions aux services compétents de la FAO.
4. Au plan local, M. Croker devra prendre contact avec les services des pêches et les représentants de l'administration afin de discuter du rôle que l'ADPIPS devrait jouer dans le développement des pêches et déterminer dans quelle mesure elle y parvient. Ce faisant, il ne devra pas perdre de vue qu'en principe, les projets du PNUD portent essentiellement sur les activités génératrices d'investissement à bref délai ou ayant l'incidence la plus rapide, la plus directe et la plus grande possible sur le développement économique.

5. Il devra aussi examiner les recommandations déjà formulées par l'Agence des pêches en s'attachant tout particulièrement à leur viabilité économique et aux possibilités de financement et de mise en oeuvre. Si les activités actuelles paraissent ne pas devoir déboucher sur des résultats, il devra étudier les possibilités de modifier le projet.
6. Le rapport final de M. Croker devra être remis en six exemplaires au PNUD dans les trois semaines après son compte-rendu de mission au siège du PNUD. Ses commentaires personnels seront transmis au Directeur dans un rapport confidentiel.
7. M. Croker peut discuter librement de ses conclusions avec les représentants officiels, mais ne doit prendre aucun engagement au nom du Directeur du Programme des Nations Unies pour le développement.

APPENDICE IILISTE DES PERSONNES CONSULTÉES

Outre de nombreuses conversations avec des fonctionnaires, scientifiques, pêcheurs, etc., nous avons eu des discussions approfondies avec les personnes énumérées ci-dessous.

Hawaï, 24 avril 1972

Andrew Gerakas, Executive Secretary, Pacific Islands Development Commission.  
Frank Hester, Director Hawaii Laboratory, National Marine Fisheries Service.  
Tami Otsu, Hawaii Laboratory, National Marine Fisheries Service.  
John Bardoach, Director, Hawaiian Institute of Marine Biology.  
Garth Murphy, Hawaiian Institute of Marine Biology and University of Hawaii; consulté également plus tard à Fidji.

Samoa américaines, 25 avril

Stanley Swerdloff, Director of Marine Resources, Gouvernement des Samoa américaines; consulté également plus tard au Samoa-Occidental.

Samoa-Occidental, 26 - 30 avril

William Hussey, Représentant régional du PNUD dans le Pacifique occidental. Consulté également plus tard à Fidji.  
William Travis, de la Division des pêches du Samoa-Occidental; Président du Comité consultatif de l'ADPIPS.  
R. Barry Fisher, Associate Professor of Fisheries, Oregon State University, Newport.  
Karl Schmidt, psychiatre à la Commission du Pacifique Sud, Nouméa.

Tonga, 2 - 4 mai

John Pitman, Director, Department of Agriculture, Gouvernement de Tonga.  
William et Janet Mauck, United States Peace Corps, marine biologists for Department of Agriculture, Gouvernement de Tonga.  
Susumu Kawakami, Fishing Master, F.V. EKIAKI, Projet de pêche au thon du Gouvernement de Tonga.  
L'Honorable Mahe U. Tupouniua, Deputy Premier and Minister of Finance, Royaume de Tonga.  
H.V. Bernard, Development Officer, Gouvernement de Tonga.

Suva, Fidji, 4 - 10 mai

- Robert Lee, Directeur du projet PNUD/FAO de pêche au thon à Fidji.  
 John Fyson, consultant en charpenterie de marine, ADPIPS, Fidji.  
 Earl Hald, Chef de la Mission consultative des Nations Unies pour le développement et chargé de liaison du PNUD (Apia) à Fidji.  
 Reuben Uatiosa, Leader of Government Business, Colonie des îles Gilbert et Ellice.  
 William Estall, Outgoing Minister of Works and Minister Designate of Economics, Gouvernement des îles Cook.  
 Carl Langendorf, conseiller principal du PNUD en matière de planification économique auprès du Gouvernement des îles Cook.  
 Fred Betham, Secrétaire général de la Commission du Pacifique Sud, Nouméa. Consulté également plus tard à Nouméa.  
 Gregory Graham, Assistant Secretary of Agriculture for Research, Papua-Nouvelle-Guinée.  
 Bernado Vunibobo, Secretary of Agriculture, Gouvernement de Fidji.  
 J. Spottiswoode, Acting Principal Fisheries Officer, Division of Fisheries, Department of Agriculture, Fidji.  
 Adriano Garcia, Directeur adjoint du Bureau du PNUD pour l'Asie et l'Extrême-Orient, New York

Nouvelle-Calédonie, 13 - 17 mai 1972

- François Doumenge, Directeur du projet ADPIPS, consulté également plus tard au siège de la FAO à Rome.  
 Raoul Dérijard, Université de Montpellier. Consultant en aquaculture (Nouvelle-Calédonie).  
 Edward McCrensky, Secrétariat des Nations Unies (New York), conseiller international en matière d'administration publique.  
 Georges Guerlain, ostréiculteur, Baie de St Vincent.  
 Jean Emond, Second Commissaire français à la Commission du Pacifique Sud.

FAO, Rome, 24 - 26 mai

- F.E. Popper, Assistant Director General, Fisheries Department.  
 N. Kojima, Senior Officer, Project Operations, Operations Service.  
 Mario Ruivo, Director, Fishery Resources Division.  
 William A. Dill, Chief, Inland Fishery Resources Branch.  
 T.V.R. Pillay, Senior Fishery Officer, Fish Culture Section.  
 G.N. Subba Rao, Project Operations Officer, Operations Service.  
 Michael Mistakidis, Chief, Shellfish and Mariculture Section.  
 F. Wathne, Chief, Fishing Techniques and Training Section.  
 W. Guckian, Chief, Fishing Harbours Section.  
 M.A. Robinson, Chief, Fishery Economics and Development Branch.  
 J.C. Marr, Programme Leader, International Indian Ocean Fishery Survey.  
 David J. Mackett, Chief, Fishery Data Centre.  
 Clarence Idyll, Consultant.



APPENDICE IIICOUT DES VOYAGES DANS LA ZONE D'ACTION DE L'ADPIPS

Les quelques tarifs aller-retour indiqués ci-dessous (mai 1972) montrent le coût très élevé des voyages par avion dans le Pacifique Sud et le Pacifique occidental.

	<u>Dollars E.-U.</u>
Nouméa - îles Cook (Rarotonga)	476
" Tarawa (îles Gilbert)	588
" Port Moresby, via Sydney	483
" Nandi (Fidji)	148
" Tahiti, via Nandi	565
" Samoa-Occidental	310
" Palau, via Honolulu	1.364
" Palau, via Singapour	1.495

Indemnité journalière pour le personnel des Nations Unies  
(avril 1972):

	<u>Dollars E.-U.</u>
Samoa américaines	38
Guam	35
Honolulu	30
Territoire sous tutelle des îles du Pacifique	30
Nouvelle-Calédonie	30
Tahiti	27
Iles Salomon	25
Nouvelles-Hébrides	23
Samoa-Occidental	22
Fidji	22
Papua-Nouvelle-Guinée	22
Tonga	20
Iles Gilbert	18

Ces chiffres paraîtront peut-être élevés; en fait, ils ne tiennent que partiellement compte de la dévalorisation récente du dollar E.-U. Dans la plupart des îles où nous nous sommes rendu, cette indemnité ne permettait pas de faire face aux dépenses ordinaires.

APPENDICE IVDEPARTEMENT DES PECHEES DE LA FAO

Compte rendu analytique des réunions tenues  
les 24 et 25 mai 1972 avec M. Croker

Consultant du PNUD en matière de pêche  
pour la région du Pacifique Sud

Présents : le 24 mai : MM. Kojima (Président), Guckian, Mistakidis,  
Pillay, Rao, Robinson, Wathne

le 25 mai : MM. Kojima (Président), Doumenge, Mistakidis,  
Pillay, Rao, Wathne

M. Croker expose son mandat : chercher à savoir quelles sont les vues des gouvernements de la région sur l'avenir de l'ADPIPS ainsi que le type d'assistance du PNUD dont les territoires ont besoin. Il s'est rendu à cet effet à Hawaï, aux Samoa américaines, au Samoa-Occidental, en Nouvelle-Calédonie, à Tonga et à Fidji. Il a pu rencontrer des représentants d'autres territoires à Fidji. Les résultats du sondage de M. Croker sont favorables à la poursuite du projet ADPIPS.

Les recommandations que M. Croker présentera au PNUD sont confidentielles mais il en a indiqué les grandes lignes si bien que l'on a pu vivement recommander à l'ADPIPS un programme de travail (que l'on trouvera ci-joint) s'étendant jusqu'à la fin du projet en juillet 1973 et au-delà. Les activités ont été divisées en trois catégories en fonction des fonds disponibles.

PROGRAMME DE TRAVAIL PROPOSE A L'ADPIPS

1ère CATEGORIE : Projets qui peuvent être menés jusqu'en juillet 1973  
compte tenu des fonds disponibles

Projet	Mois/homme	Matériel, etc. (dollars E.-U.)
1. Centres de démonstration d'aquiculture à Fidji et en Nouvelle-Calédonie	24	35.000
2. Développement de la pêche côtière dans les mangroves de Mélanésie Phase I : Etude	6	2.000
3. Conseiller en bateaux de pêche	2	
4. Bourses pour un programme de formation interinsulaire		17.700
*5. Manuel sur la bêche-de-mer	-	-
*6. Marquage des tortues et manuel sur les tortues	-	-
TOTAL	32	54.700

\* On notera que la publication du manuel sur la bêche-de-mer ainsi que le programme de marquage des tortues, qui étaient originellement inclus dans le projet, doivent maintenant être financés par la Commission du Pacifique Sud.

IIème CATEGORIE : Projets à entreprendre avant juillet 1973 et pour  
lesquels il faudra demander au PNUD des fonds supplémentaires

Projet	Mois/homme	Matériel, etc. (dollars E.-U.)
1. Etude des possibilités de pêche à la palangre au-delà du récif et démonstration de pêche, Polynésie/Mélanésie	12	25.000
2. Méthode tahitienne de pêche au leurre de nacre - démonstration		10.000
3. Développement de la pêche dans les mangroves - Phase II : Démonstration	6	6.000
4. Spécialiste de la charpente-rie de marine	7	
5. Bourses de formation à la pêche en mangroves, à la pêche récifale, et aux techniques tahitiennes de pêche au leurre		20.000
6. Logement des stagiaires à la Baie de St Vincent		20.000
TOTAL	25	81.000

IIIème CATEGORIE : Projets à poursuivre après juillet 1973

Il est vivement recommandé d'exécuter ces projets comme compléments des précédents. Cela est indispensable, notamment dans le cas de l'aquiculture. Il est en effet essentiel de pratiquer des essais successifs pendant au moins deux campagnes de façon à préciser les possibilités d'exploitation commerciale.

Projet	Mois/homme	Matériel, etc (dollars E.-U.)
1. Aquiculture en Nouvelle-Calédonie et à Fidji	36	35.000
2. Aquiculture à Koror, Palau	18	20.000
3. Culture de la crevette d'eau douce en Polynésie française	12	60.000
4. Spécialiste de la charpenterie de marine	12	
5. Marquage de tortues		3.000
6. Développement de la pêche dans les mangroves	6	6.000
7. Développement de la pêche au-delà du récif extérieur	6	12.500
8. Bourses, ensemble des sous-projets		50.000
TOTAL	90	186.500

PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE BATEAUX - RESUME

Cours CPS sur l'entretien des bateaux de pêche: ce cours, qui aura lieu à Tonga, durera deux semaines; il faudra prévoir cependant le temps nécessaire à la mise en ordre des notes de cours et des illustrations en vue de la rédaction éventuelle d'un manuel.

Bateau de pêche en béton armé de 35 pieds: surveiller la construction (en cours) du premier bateau de pêche réalisé à Fidji, et préparer au besoin des plans supplémentaires de détail.

Vedette rapide de 35 pieds pour la pêche de jour: compléter les plans et spécifications.

Assister au Séminaire de la FAO sur l'établissement des plans et la construction des bateaux de pêche en béton armé qui se tiendra à Wellington (Nouvelle-Zélande) en octobre 1972.

Préparer le plan détaillé d'un radeau en béton armé pour la culture suspendue des mollusques, en s'inspirant du radeau en cours de construction à Fidji.

Préparer les plans d'un bateau de pêche en béton armé de 40 à 45 pieds, tous usages, avec une cale de grande capacité pour le transport du poisson.

---